



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique
de l'OIT, 2000-01****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. Le programme de coopération technique en chiffres.....	1
1. Montant global des dépenses.....	1
2. Répartition des dépenses par secteur.....	2
3. Type d'assistance.....	3
4. Répartition régionale.....	3
5. Pays les moins avancés.....	4
6. Approbations.....	5
7. Niveau de mise en œuvre.....	6
II. Mobilisation des ressources et partenariats.....	7
1. Donateurs multi-bilatéraux.....	7
2. Relations et partenariat avec le système des Nations Unies.....	9
3. Relations avec l'Union européenne.....	9
III. Faits marquants de la coopération technique: les activités par objectifs opérationnels.....	10
1 a) Normes et principes et droits fondamentaux au travail.....	10
1 b) Travail des enfants.....	13
1 c) Action normative.....	15
2 a) Appui à la politique de l'emploi.....	16
2 b) Les connaissances, les compétences et l'employabilité.....	19
2 c) Reconstruction et investissements à fort coefficient d'emplois.....	21

2 d)	Développement des entreprises	23
2 e)	Promotion des approches sexospécifiques et emploi	26
3 a)	Normes internationales du travail.....	28
3 b)	Action contre les dangers	29
3 c)	Des conditions de travail et d'emploi meilleures pour les groupes vulnérables	31
3 d)	Champ des systèmes de sécurité sociale	33
3 e)	Insécurité économique et sociale.....	35
4 a)	Reconnaissance du dialogue social	36
4 b)	Institutions de dialogue social	37
4 c)	Renforcement des partenaires sociaux	39
IV.	Activités opérationnelles du Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	43
V.	Evaluation sélective des résultats et enseignements tirés de cette évaluation	45
A.	Projet tendant à promouvoir la politique de l'OIT à l'égard des peuples indigènes et tribaux	45
B.	Système de vérification et de contrôle du travail des enfants dans les fabriques de vêtements du Bangladesh.....	46
C.	PASMEC (Programme d'appui aux structures mutualistes d'épargne et de crédit).....	47
D.	Renforcement des organisations de travailleurs en Europe centrale et orientale.....	48
E.	Développement du secteur privé par l'intermédiaire des organisations d'employeurs dans les pays parties à l'Accord de Visegrad	49
F.	MATAC: modernisation des administrations du travail d'Amérique centrale.....	50
VI.	Conclusions.....	51

Annexes

1.	Dépenses engagées au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 1998-2000	53
2.	Répartition des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 1999-2000.....	57
3.	Répartition des dépenses engagées en 2000 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement.....	58
4.	Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 2000 au titre de la coopération technique	61
5.	Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 1999-2000: dépenses par région géographique et par source de financement	66
6.	Nationalité des experts.....	67
7.	Programme multi-bilatéral de l'OIT, 1999-2000.....	69
8.	Centre international de formation de l'OIT, Turin	71
9.	Centre international de formation de l'OIT, Turin	72

Introduction

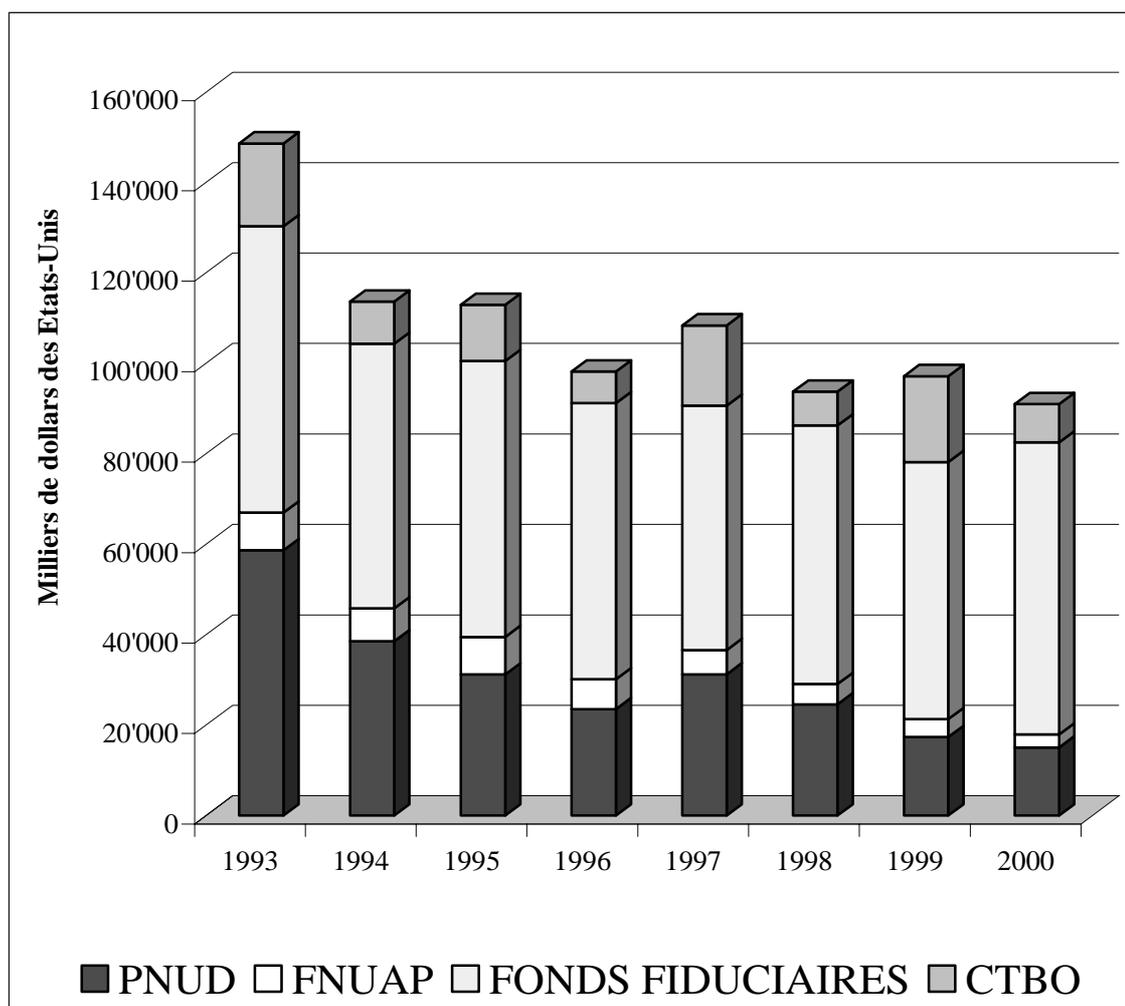
1. Comme pour les années précédentes, on trouvera dans le rapport annuel sur le programme de coopération technique 2000-01 des statistiques et des commentaires sur les activités déployées dans le cadre de la coopération technique. Un élément nouveau introduit cette année pour donner suite aux vœux exprimés par la Commission de la coopération technique est la présentation des activités par les objectifs opérationnels tournés vers la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans le rapport *Un travail décent*, présenté par le Directeur général à la session de 1999 de la Conférence internationale du Travail.
2. La partie I, qui contient des faits et des chiffres sur le programme de coopération technique, donne un aperçu du programme sous l'angle quantitatif. La partie II examine les activités liées à la mise en œuvre de la stratégie de l'OIT en matière de mobilisation des ressources et souligne la volonté de l'Organisation de renforcer la cohérence dans la programmation des ressources et les partenariats avec la communauté des donateurs. Les relations entre l'OIT et le système des Nations Unies sont très brièvement abordées étant donné que la commission dispose d'un document séparé sur la question. De la même façon, les relations entre l'OIT et les autres organismes internationaux sont abordées d'une manière succincte.
3. La partie III se concentre sur certaines activités de coopération technique présentées par les objectifs opérationnels et porte aussi bien sur le siège que sur les régions. La partie IV met en lumière les activités du Centre de l'OIT à Turin. La partie V appelle l'attention sur les résultats de certains projets et programmes en se fondant sur les résultats d'une évaluation. La partie VI fournit un certain nombre de conclusions.

I. Le programme de coopération technique en chiffres

1. Montant global des dépenses

4. Le graphique 1 montre les dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT entre 1993 et 2000. Le montant total des dépenses en 2000 était de 90,9 millions de dollars, soit 6,4 pour cent de moins que les dépenses de 1999, qui s'élèvent à 97,1 millions de dollars. Cette baisse est due principalement à la diminution des dépenses de coopération technique financées par le budget ordinaire (CTBO), caractéristique récurrente de la première année d'une période biennale. L'expérience montre que les dépenses se ressaisissent d'une manière sensible à partir de la deuxième année. Prenant la suite de tendances observées ces dernières années, des baisses ont également eu lieu pour les dépenses du PNUD (13,3 pour cent) et du FNUAP (27,3 pour cent).

Graphique 1. Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 1993-2000

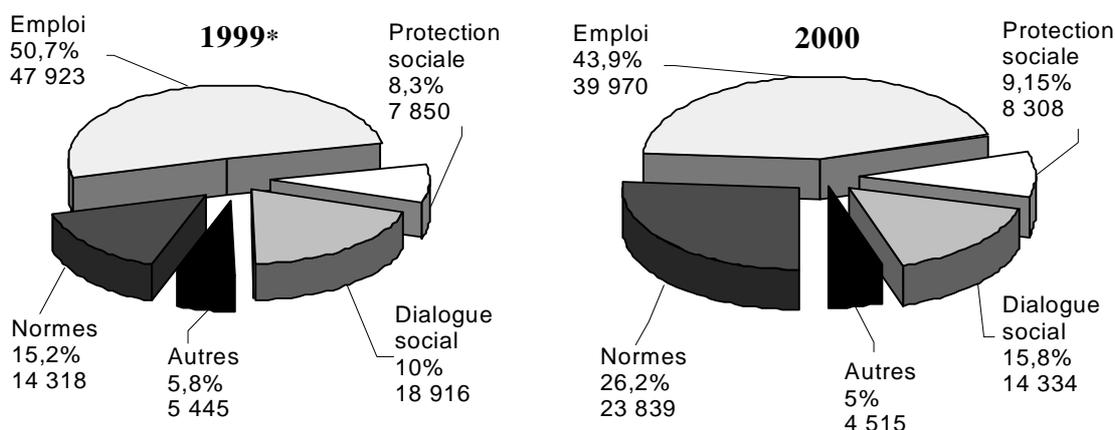


5. Le recours aux fonds du PNUD est tombé à 15 millions de dollars contre 17 millions de dollars en 1999 et représentait 16,6 pour cent des dépenses totales en 2000. Les fonds fiduciaires ont connu une hausse significative, passant de 56,8 millions de dollars en 1999 à 64,5 millions de dollars en 2000, soit une augmentation de 13,6 pour cent. En 2000, les fonds fiduciaires représentaient 71 pour cent du montant global des dépenses de coopération technique de l'OIT.

2. Répartition des dépenses par secteur

6. Comme le montre la figure 1, les plus grosses dépenses ont été consacrées au secteur de l'emploi avec 43,9 pour cent, suivi du secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail (26,2 pour cent), du secteur du dialogue social (15,8 pour cent) et de la protection sociale (9,1 pour cent). Si l'on compare ces chiffres avec les dépenses de 1999, on note une augmentation substantielle des dépenses (11 pour cent) au profit du secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail.

Figure 1. Répartition des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique, par secteur, 1999-2000



* A l'exclusion des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999, qui ne peuvent pas être réparties par secteur technique.

3. Type d'assistance

7. Les dépenses consacrées aux experts nationaux, aux collaborateurs extérieurs, au personnel de projet recruté localement, aux Volontaires des Nations Unies et aux autres catégories de personnel représentent le pourcentage le plus élevé par type d'assistance, avec 28,9 pour cent en 2000. Ceci représente une augmentation de 3,2 pour cent par rapport à 1999. Cette situation, analysée parallèlement à l'augmentation de 60,8 pour cent par rapport à 1999 du recours à la sous-traitance, reflète la baisse continue du recours à long terme à des experts internationaux pour l'exécution des projets. Il convient de noter que la composante formation a accusé une baisse de 30,5 pour cent par rapport à l'année précédente. Toutes les autres catégories sont restées plus ou moins constantes (voir annexe 2).

4. Répartition régionale

8. L'annexe 1 b) montre que la part de l'Afrique dans le montant total des dépenses, tout en étant la plus élevée des régions, est passée de 35 pour cent en 1999 (33,8 millions de dollars) à 31 pour cent (28 millions de dollars) en 2000. Les Amériques et l'Asie ont toutes deux enregistré une part en hausse des dépenses par rapport à l'année précédente. Les Amériques et les Caraïbes représentent 15,7 pour cent du total, soit une augmentation de 3,6 pour cent par rapport à 1999, et l'Asie, en 2000, représente 22,8 pour cent, soit une augmentation de 6,5 pour cent par rapport à l'année précédente. L'Europe et les Etats arabes ont connu une baisse des dépenses (24 pour cent et 50,7 pour cent respectivement). Si cette baisse peut sembler brutale, en valeur absolue les sommes réelles sont tout à fait modestes.
9. Néanmoins, ces dépenses n'incluent pas celles consacrées aux projets interrégionaux. En 2000, les dépenses engagées au titre des projets de coopération technique interrégionaux qui augmentent depuis plusieurs années ont atteint 20,1 millions de dollars. Comme d'aucuns l'ont fait remarquer ces dernières années, on assiste à une tendance plus marquée à faire exécuter les programmes de coopération en matière de développement par l'intermédiaire de projets interrégionaux. Pour montrer un tableau plus précis de la répartition régionale de l'ensemble des dépenses, les projets interrégionaux ont été subdivisés en régions. Cette répartition par région (voir annexe 1 c)) permet de montrer

que l'Afrique a perçu 35,2 pour cent du total, soit pratiquement 7 millions de dollars, suivie de l'Asie avec 25,3 pour cent (5,1 millions de dollars), des Amériques avec 19,3 pour cent (3,9 millions de dollars), de l'Europe avec 12,3 pour cent (2,4 millions de dollars), et enfin des Etats arabes avec 7,8 pour cent (1,5 million de dollars). Le montant réel des dépenses pour l'Afrique serait donc de 35 millions de dollars, soit 40 pour cent du montant global des dépenses. La part de l'Asie serait de 28 pour cent, celle des Amériques de 20 pour cent, celle de l'Europe de 8 pour cent et celle des Etats arabes de 4 pour cent.

5. Pays les moins avancés

- 10.** La part des pays les moins avancés dans le montant total des dépenses de coopération technique s'élevait à 19,9 pour cent en 2000, comparée à 20,2 pour cent en 1999 et 30,4 pour cent en 1998 (voir annexe 5). La baisse continue des projets financés par le PNUD et le FNUAP explique cette diminution. Il convient également de noter que les PMA constituent les pays cibles prioritaires pour le programme multi-bilatéral. Bon nombre de projets dans ce programme sont également interrégionaux, et il est prévu à l'avenir que le Bureau fournisse une ventilation de ces projets par PMA. Il n'a pas été possible de le faire pour 2000.

Faits nouveaux récents

- 11.** La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDCIII) a été convoquée en mai 2001 avec plusieurs objectifs: évaluer les résultats du «Programme d'action pour les années quatre-vingt-dix»; examiner la mise en œuvre des mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, de l'investissement et des échanges; enfin, envisager la formulation et l'adoption de politiques et de mesures nationales et internationales appropriées pour le développement durable des pays les moins avancés et leur intégration progressive dans l'économie mondiale.
- 12.** L'OIT a présenté un document de travail intitulé «Lutte contre la pauvreté et travail décent: un agenda pour le développement dans les pays les moins avancés», qui a été bien accueilli par l'ensemble des participants. L'Organisation a déployé des efforts particuliers pour intégrer les perspectives des partenaires sociaux dans le débat de la Conférence. Une délégation tripartite du Conseil d'administration a activement participé aux diverses sessions thématiques. La session thématique organisée par l'OIT et consacrée à la «Mise en valeur des ressources humaines et l'emploi», qui faisait partie du processus intergouvernemental officiel, a fourni une occasion unique aux partenaires sociaux d'exprimer leurs points de vue; ils se sont exprimés dans plus de la moitié des interventions.
- 13.** Un programme d'action avait énoncé sept engagements pour les PMA, et leurs partenaires du développement ont été invités à y donner suite. Les propositions élaborées par l'OIT pour la Conférence — les «Deliverables» — appuient vigoureusement au moins quatre de ces engagements et offrent une base de discussion avec les PMA et aux donateurs en vue d'intégrer ces propositions dans les plans nationaux de développement.
- 14.** L'OIT et d'autres organisations du système des Nations Unies ont été invitées à intégrer la mise en œuvre du programme d'action dans leur programme de travail. Les bureaux de l'OIT sur le terrain ont déjà été priés d'engager des contacts avec les gouvernements des PMA et les représentants locaux de l'Union européenne, des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale, etc. pour discuter de la contribution possible de l'OIT. Bien souvent, ceci se fait dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté mises en place par les PMA. De même, des activités sont en cours avec la communauté des

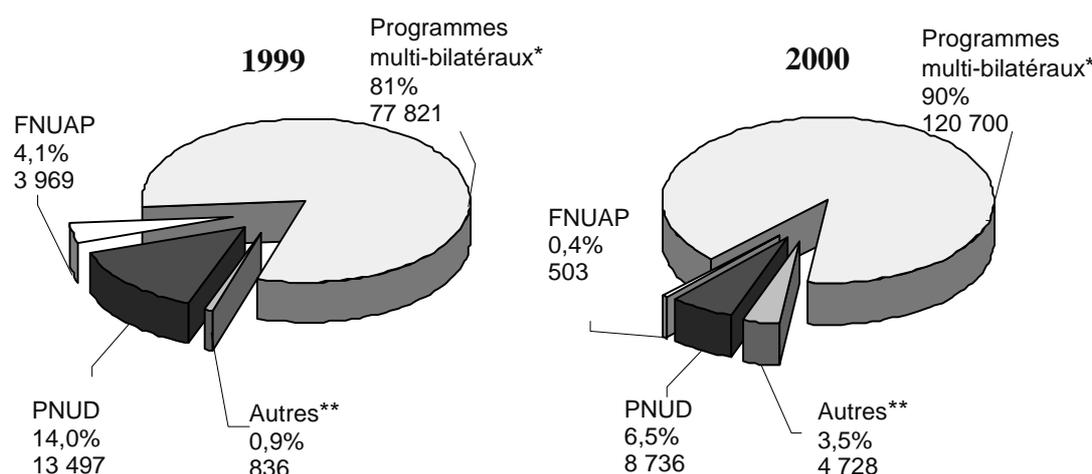
donateurs et des secteurs techniques en vue de favoriser la programmation des activités dans les PMA sur la base des propositions d'action du BIT («Deliverables») préparées pour la Conférence.

15. Ce processus sera régulièrement suivi et d'autres mesures pourront être envisagées avec les mandants dans les PMA pour garantir une contribution efficace de l'OIT à la mise en œuvre du programme d'action.

6. Approbations

16. En 2000, le montant des approbations a atteint 135 millions de dollars, soit près de 40 millions de dollars de plus que les 96,1 millions de dollars atteints en 1999. Il y a eu une augmentation notable du nombre des approbations pour les fonds multi-bilatéraux et les fonds fiduciaires directs. La composante multi-bilatérale a bondi de 77,73 millions de dollars en 1999 à 120,7 millions de dollars en 2000. Le financement multi-bilatéral représente 90 pour cent des approbations en 2001 (voir figure 2).

Figure 2. Approbation de projets de coopération technique de l'OIT financés par des ressources extrabudgétaires, 1999-2000 (par source de financement)



* Y compris les fonds fiduciaires directs.

** Y compris les approbations de la Banque mondiale, de l'AGFUND, du HCR, du FNULAD, etc.

17. Il y a eu une baisse continue des approbations de projets financés par le PNUD. Les approbations pour l'année 2000 n'ont représenté que 6,5 pour cent, soit une diminution de 7,5 pour cent par rapport aux 14 pour cent de 1999. Les approbations par le FNUAP ont également nettement diminué; en 2000, elles ne représentaient que 0,4 pour cent du total contre 4,1 pour cent en 1999.

18. Comme on l'a noté plus haut, les approbations des donateurs multi-bilatéraux et des fonds fiduciaires directs ont continué à accroître (voir annexe 6). Les Etats-Unis restent le principal contributeur avec 50,7 millions de dollars, une augmentation spectaculaire par rapport aux 29 millions de dollars de 1999. Les approbations de projets financés par les Pays-Bas ont atteint 22,1 millions de dollars en 2000, soit plus du double du montant de 1999. Les approbations de projets financés par la France et l'Italie ont également augmenté. La progression des approbations de l'Italie a été sensible, passant de 1,6 million

de dollars en 1999 à 12,7 millions de dollars en 2000, et ceci ne comprend pas la contribution de l'Italie au Centre de Turin.

19. Les approbations de la Norvège, du Danemark, du Japon, du Canada et de la Suisse ont oscillé entre 2 et 8 millions de dollars; celles du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Allemagne, entre 1,6 et 1 million de dollars, tandis que celles de la Finlande, de l'Union européenne, de la Belgique, de l'Irlande et du Luxembourg ont été inférieures à 1 million de dollars. Il faut rappeler ici que pour un certain nombre de pays donateurs le schéma des approbations repose sur un cycle de deux, trois ou cinq ans. Ceci expliquerait pourquoi les niveaux d'approbation peuvent paraître élevés, faibles ou nuls pour une année donnée.

7. Niveau de mise en œuvre

20. Comme on l'a vu plus haut, le montant global des dépenses extrabudgétaires a augmenté en 2000 avec un total de 82,5 millions de dollars par rapport aux 78,1 millions de dollars en 1999. C'est ici un développement positif, qui s'est accompagné d'une augmentation du taux d'exécution (58 pour cent en 2000 contre 51 pour cent en 1999). Cette amélioration du taux d'exécution s'explique principalement par une augmentation des dépenses consacrées à l'IPEC et par de meilleures pratiques de gestion du point de vue de la mise en séquence des activités de projet et des dotations budgétaires. Si ces améliorations sont encourageantes, des mesures et une attention continues restent de mise pour la mise en œuvre des activités de coopération en matière de développement. On trouvera à l'annexe 1 d) (par région) et à l'annexe 1 e) (par domaine technique) les taux d'exécution pour l'ensemble des activités de l'OIT, qu'elles soient exécutées par les unités sur le terrain ou par le siège.
21. L'année dernière, la commission a appris que le Directeur général avait adopté un certain nombre de mesures d'urgence pour redresser les faibles taux d'exécution. L'Equipe spéciale sur les questions d'exécution, qui relève du Département de la coopération pour le développement, a régulièrement examiné les allocations et les dépenses et tenu toutes les unités informées. En outre, elle a mis en place une ligne directe pour offrir une assistance en cas de blocage administratif. De nouveaux systèmes de gestion et des procédures améliorées ont été adoptés pour certaines unités administratives (finances, achats) afin de faciliter la gestion des activités. Des sessions et des ateliers de formation ont également été organisés avec certains départements régionaux pour passer en revue les principaux problèmes liés à l'exécution et trouver des solutions. Par ailleurs, l'équipe de direction a continué à analyser le niveau de mise en œuvre de façon régulière. Ces mesures ont certainement contribué à l'amélioration de la situation mais d'autres mesures restent nécessaires.
22. Le contrôle systématique des activités de coopération en matière de développement et les efforts concertés mis en œuvre au cours des dix-huit derniers mois pour améliorer le taux d'exécution ont confirmé la complexité des problèmes. L'année dernière, l'attention de la commission a été appelée sur un certain nombre de facteurs: difficulté de démarrage; afflux massif de fonds pour certains domaines pouvant ne pas disposer d'un large soutien dans le budget ordinaire; nouvelles méthodes d'élaboration et d'exécution du programme; recours à d'autres organismes pour certaines opérations administratives; enfin, facteurs extérieurs liés à des situations sociales ou politiques difficiles ou affectation du personnel national. En plus de ces facteurs qui affectent l'exécution des activités, il existe un certain nombre de domaines pour lesquels le Directeur général a ordonné de nouvelles mesures correctrices: la clarification des rôles et responsabilités des fonctionnaires du siège et du terrain participant à la gestion de la coopération en matière de développement et des systèmes améliorés de reddition des comptes, y compris la détermination des objectifs, les rapports et les systèmes de surveillance qui font partie des systèmes à l'échelle de l'OIT

— intégrant ainsi plus avant les activités financées sur le budget ordinaire et les activités extrabudgétaires de l'OIT. Ces mesures seront complétées par le soutien continu de l'Equipe spéciale sur les questions d'exécution et un meilleur accès à l'information sur les affectations et les dépenses. La commission sera tenue informée de l'évolution de la situation.

II. Mobilisation des ressources et partenariats

23. Les activités de mobilisation des ressources ont continué conformément à la stratégie de l'OIT approuvée par le Conseil d'administration à sa session de novembre 1997, stratégie qui souligne la nécessité de mettre au point le programme d'une manière judicieuse, de créer des partenariats avec les organismes donateurs et de renforcer la promotion des programmes de l'OIT. Le niveau total des approbations qui atteint près de 135 millions de dollars en 2000 (le plus élevé depuis 1990) montre que la mise en œuvre de cette stratégie donne des résultats concrets. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils ont été obtenus dans le contexte d'une concurrence intense pour les ressources de la coopération en matière de développement. Comme l'ont déjà indiqué les rapports précédents, cette évolution d'ensemble positive s'est accompagnée d'un changement majeur dans les principales sources de financement: c'est ainsi que, parti au début des années quatre-vingt-dix d'une situation où les niveaux d'approbation du PNUD ou des donateurs multi-bilatéraux s'équivalaient plus ou moins, on est arrivé à une situation où les approbations des donateurs multi-bilatéraux atteignent aujourd'hui environ 90 pour cent. Cette évolution traduit, d'une part, un champ d'application plus large pour le financement des partenaires multi-bilatéraux et, d'autre part, le fait que la base de financement du Bureau s'est considérablement limitée — montrant la nécessité de développer les partenariats avec d'autres sources de financement.

1. Donateurs multi-bilatéraux

24. Le niveau d'approbation de 120 millions de dollars pour les donateurs multi-bilatéraux en 2000 constitue un jalon dans le financement de la coopération technique de l'OIT: en effet, pour la première fois depuis le lancement de la coopération avec les pays donateurs au début des années soixante-dix, on est parvenu à un niveau de 100 millions de dollars. Il convient de noter que les niveaux annuels d'approbation peuvent varier considérablement certaines années, par exemple dans le cas des approbations du financement de l'IPEC par l'Allemagne, l'Espagne et les Etats-Unis. Néanmoins, on a tout lieu de penser que les efforts visant à parvenir à des niveaux de financement plus stables et prévisibles auprès d'un certain nombre de pays donateurs commencent à porter leurs fruits et que l'on pourra atteindre un niveau moyen annuel d'approbation de plus de 80 millions de dollars dans les années à venir. Les partenariats conclus entre le Bureau et un nombre grandissant de pays donateurs sont les éléments fondamentaux d'une politique de mobilisation des ressources plus prévisible.

25. L'annexe 7 b) présente les approbations des donateurs multi-bilatéraux des deux dernières années. Comme on peut le voir, en 2000 les Etats-Unis sont devenus le plus gros contributeur en termes d'approbations avec plus de 50 millions de dollars consacrés au financement de l'IPEC et du programme focal sur la promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ce financement a été possible grâce au département du Travail, qui a signé un accord de coopération dans les deux domaines avec l'OIT en 2000.

26. L'année dernière, l'OIT a signé des accords de partenariat avec d'autres pays donateurs. Il s'agit d'arrangements variant d'un donateur à l'autre, mais ces partenariats n'en ont pas moins donné des résultats concrets: en 2000, un programme de partenariat a été signé avec les Pays-Bas prévoyant une contribution annuelle de 10 millions de dollars pour le programme de travail de l'OIT, principalement pour le programme focal sur la promotion de la Déclaration, le programme focal sur la promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises, le programme focal sur la sécurité socio-économique, et pour le programme de promotion des questions de genre. Le gouvernement de l'Italie a conclu un accord avec l'OIT pour soutenir les activités relatives au travail décent, principalement celles exécutées au niveau local dans les pays en développement. Cet accord s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste intitulé «*Universitas*», composante majeure d'un programme de développement de l'Italie qui prévoit une collaboration avec un grand nombre d'acteurs du développement, à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés, et sur le plan international, en particulier avec le PNUD. L'accord signé en 2000 pour la participation de l'OIT à *Universitas* prévoit un budget de 7,5 millions de dollars.
27. Ces accords s'inscrivent dans la politique de partenariat — composante fondamentale de la stratégie de mobilisation des ressources de l'OIT qui soutient le budget stratégique. Le rapport de l'année dernière fournit des informations plus détaillées sur les principales caractéristiques de cette approche. Il est réjouissant de signaler qu'en plus des trois donateurs susmentionnés, à la fin de l'an 2000, l'OIT a conclu des accords de partenariat sous diverses formes dont le financement est assuré pour la plus grande part par le Danemark, la France et le Japon. En 2001, des programmes de partenariat ont été conclus avec le Royaume-Uni pour un montant d'environ 22 millions de dollars et avec l'Irlande pour 3 millions de dollars. Les discussions menées en vue de conclure des partenariats similaires avec la Suède et la Norvège sont en bonne voie, et les accords formels devraient être signés très prochainement. Avec d'autres pays donateurs, en particulier la Belgique et l'Allemagne, des discussions portant sur une coopération davantage centrée sur un programme sont également en bonne voie.
28. Les principaux faits nouveaux à ce jour en 2001 sont les nouveaux accords conclus avec le département du Travail des Etats-Unis pour 45 millions de dollars (IPEC) et pour 20 millions de dollars (Promotion des normes fondamentales du travail et des droits au travail) et la décision du gouvernement italien d'augmenter sa contribution volontaire à l'OIT (y compris le Centre de formation à Turin) de plus de 35 pour cent, soit 9,4 millions de dollars en 2001. Le gouvernement italien apporte son appui aux travaux de l'OIT depuis plusieurs années par l'intermédiaire de sa contribution volontaire annuelle; les informations concernant le Centre de Turin figurent à la section relative aux activités du Centre.
29. Une autre caractéristique des approbations des donateurs multi-bilatéraux en 2000 est la large part accordée aux travaux relatifs au secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail. La part de ce secteur (57 millions de dollars) représentait 45 pour cent de l'ensemble des approbations en 2000 avec la plus grosse part (près de 45 millions de dollars) consacrée à l'IPEC. Les approbations multi-bilatérales pour le secteur de l'emploi étaient de 31,5 millions de dollars en 2001, soit beaucoup moins qu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Les approbations concernant les secteurs de la protection sociale et du dialogue social atteignaient 8,4 et 16,3 millions de dollars respectivement. Dans ses futures discussions avec les pays donateurs, l'OIT appellera leur attention sur la nécessité d'atteindre des niveaux de financement plus élevés pour les trois derniers secteurs. Le programme et budget pour 2002-03, qui indique la manière dont le financement additionnel sera utilisé et comment il contribuera au programme de travail de l'OIT, sera un élément fondamental dans ces discussions. L'OIT œuvrera également d'une manière plus systématique à l'échelon national en vue de parvenir à un partenariat plus étroit avec

la communauté des donateurs multi-bilatéraux et d'accroître le financement pour les projets fondés sur un pays.

2. Relations et partenariat avec le système des Nations Unies ¹

- 30.** La baisse des revenus du PNUD (ressources de base) est restée l'un des principaux motifs de préoccupation non seulement pour la direction du PNUD, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies. En dépit des contraintes budgétaires, qui ont également affecté le financement par le PNUD du programme de coopération technique de l'OIT, le partenariat OIT/PNUD demeure une donnée fondamentale.
- 31.** Le PNUD participe à la gestion du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et constitue donc une institution chef de file dans la réforme des Nations Unies à l'échelon du pays. Les relations avec le PNUD offrent l'occasion à l'OIT de se joindre à d'autres organismes dans la mise en œuvre des réformes d'ensemble des Nations Unies, notamment dans le cadre des évaluations conjointes de pays (ECP) et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PCNUAD). En outre, ceci permet à l'OIT de bénéficier des services du réseau de bureaux du PNUD dans les pays où elle n'est pas physiquement présente.
- 32.** Les deux organismes continuent à dialoguer sur les moyens d'améliorer la collaboration dans les activités opérationnelles, en particulier dans les six thèmes du PNUD offrant des liens et des points d'entrée pour les priorités de l'OIT. Les six thèmes sont les suivants: gouvernance, réduction de la pauvreté, prévention des crises et redressement, technologies de l'information et de la communication (TIC) et VIH/SIDA. La constitution des fonds fiduciaires thématiques fondés sur les six thèmes soutenus par les pays donateurs offrira un autre débouché en tant que source de financement pour les programmes liés à ces thèmes et assurera ainsi une source de financement aux activités de l'OIT liées à ces thèmes.
- 33.** Ces consultations ont abouti à des propositions précises et concrètes, et des efforts sont en cours pour formuler, dans un premier temps, un programme mondial conjoint sur l'emploi et la réduction de la pauvreté avec des fonds du PNUD.
- 34.** Des efforts sont également déployés pour lancer une collaboration entre les EMD et les Centres de ressources sous-régionales (CRSR), dans les domaines de la constitution de réseaux, de la recherche, de l'information, de la détermination des complémentarités et de l'utilisation des compétences de l'OIT.

3. Relations avec l'Union européenne

- 35.** L'accord-cadre conclu le 9 août 1999 entre l'Union européenne et les Nations Unies demeure le point de départ des négociations entre l'OIT et l'UE pour ce qui a trait aux méthodes financières et administratives relatives à la mise en œuvre par l'OIT des projets financés par la commission. Cependant, étant donné que certaines méthodes générales restent en discussion, les négociations entre l'OIT et l'UE se font projet par projet.
- 36.** L'ancienne Direction générale VIII de la commission chargée de la coopération en matière de développement vient de subir une profonde restructuration. Il y a également eu une

¹ Voir document GB.282/TC/3.

décentralisation graduelle de la mise en œuvre des projets au profit de la délégation de l'UE à l'échelon national.

37. Le principal défi de l'OIT consiste à établir une interface entre les priorités en matière de développement de l'UE (commerce et développement, intégration régionale, soutien aux politiques macroéconomiques et détermination de leurs rapports avec les stratégies de réduction de la pauvreté et les secteurs sociaux, transports, sécurité alimentaire dans l'agriculture, renforcement des capacités institutionnelles/bonne gouvernance) et les activités de l'OIT relatives au travail décent.
38. C'est dans ce contexte que les deux institutions ont signé, en mai 2001, un mémorandum d'accord (MOU) suivi actuellement de négociations de haut niveau à Bruxelles, à Genève et à Turin. En ce qui concerne les relations extérieures et le développement, l'accent sera mis sur l'atténuation de la pauvreté, les normes fondamentales du travail et l'emploi. L'objet du dialogue est de développer les activités opérationnelles dans les domaines où l'OIT et le Centre de Turin ont un avantage comparatif.
39. La commission Prodi s'efforce de mettre en place un partenariat efficace avec les Nations Unies dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire. La communication de la commission adressée au Conseil, au Parlement européen et aux commissions économiques et sociales en août 2001 revêt une importance particulière pour les relations UE/OIT car elle porte sur la promotion des normes fondamentales du travail et sur l'amélioration de la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation.
40. A l'heure actuelle, seuls quelques projets ont été financés par l'UE dans les domaines suivants: le travail des enfants (Pakistan), la promotion des entreprises (Guinée) et le développement des qualifications (Niger).

III. Faits marquants de la coopération technique: les activités par objectifs opérationnels

41. Le présent chapitre met en avant certaines des activités de coopération technique par objectifs opérationnels, tels que définis pour l'exercice biennal 2000-01. Les activités entreprises par les secteurs du siège figurent en premier, puis viennent celles entreprises par les régions. Dans de nombreux cas, ces activités ont été entreprises conjointement.

1 a) Normes et principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats Membres de l'OIT donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale, à la négociation collective et à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi et la profession.

42. L'OIT ayant pour mandat de promouvoir les principes et droits fondamentaux visés dans la Déclaration, elle a tout naturellement fourni en la matière une assistance technique aux Etats Membres. En 2000, 14 projets nationaux ou sous-régionaux ont été financés par des

donateurs extérieurs dans le cadre du suivi de la Déclaration². En outre, un appui fondamental a été fourni sous forme de ressources humaines et financières.

43. L'assistance technique prodiguée au titre de la Déclaration s'est le plus souvent inscrite dans le cadre de réformes de la législation du travail ou du renforcement des capacités de dialogue social de ministères et d'organisations d'employeurs et de travailleurs. De ce fait, beaucoup de ces projets bénéficient de l'appui technique d'experts de GLLAD et de IFP/DIALOGUE sur le terrain et au siège, ce qui donne lieu à une collaboration intersectorielle fructueuse.
44. Tant ACT/EMP qu'ACTRAV ont œuvré à la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les salariés d'entreprises participant à une formation diplômante sur les relations professionnelles, mise en place par l'organisation des employeurs de Malaisie, ont pu constater le lien qui existe entre les principes énoncés dans la Déclaration et une gestion saine des ressources humaines. La participation d'ACT/EMP à diverses réunions sur le Pacte global a également permis de promouvoir la Déclaration. Un certain nombre de réunion d'organisations nationales et internationales de travailleurs ont eu lieu au cours desquelles les participants ont discuté en profondeur de la Déclaration et de son application concrète, comme par exemple en ce qui concerne la promotion de la liberté d'association.

Afrique

45. Les activités de coopération technique en Afrique ont contribué à l'augmentation des ratifications de conventions fondamentales. Au 4 juillet 2001, 13 pays avaient ratifié toutes les conventions fondamentales, 17 en avaient ratifié sept, huit en avaient ratifié six, neuf en avaient ratifié cinq, deux en avaient ratifié quatre, et deux en avaient ratifié trois.
46. En Afrique du Sud, un atelier sur la Déclaration, auquel étaient représentées huit organisations d'employeurs, a été organisé, de même qu'un séminaire tripartite sous-régional. Des exemplaires de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ont été diffusés dans la langue locale de plusieurs pays à l'intention des partenaires sociaux.
47. Au Bénin, un programme sur les principes et droits fondamentaux au travail a été lancé. Les partenaires sociaux sont convenus d'évaluer objectivement la situation concernant la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'abolition du travail forcé ou obligatoire, l'élimination du travail des enfants et la lutte contre toutes les formes de discrimination au travail. Un projet similaire a démarré au Burkina Faso. Les deux pays ont par la suite adopté des plans d'action nationaux donnant effet aux principes et droits fondamentaux au travail.

Amériques

48. Les services consultatifs et les orientations fournis aux mandants ont favorisé la ratification de conventions de l'OIT. Entre juillet 2000 et juin 2001, 11 conventions fondamentales ont été ratifiées, ainsi que 18 autres conventions. Au total, dix pays ont ratifié toutes les conventions fondamentales et dix en ont ratifié sept.

² Pour de plus amples informations, voir le document GB.282/TC/5.

49. Un appui technique a également été fourni à des comités tripartites pour la révision et l'analyse de leur législation nationale et pour l'examen des observations formulées par la commission d'experts du BIT.
50. Dans le cadre d'un projet financé par le département du Travail des Etats-Unis, des membres du personnel d'encadrement et des travailleurs d'entreprises situées dans les Caraïbes bénéficient d'une assistance visant à promouvoir une mise en œuvre plus efficace des normes de l'OIT. Un projet norvégien a pour objet d'améliorer les conditions de travail des travailleurs ruraux en renforçant la capacité de négociation et la présence d'organisations syndicales au niveau national. Un projet financé par le Fonds des Nations Unies pour le partenariat international a axé ses activités sur le renforcement, d'une part, des connaissances des populations autochtones en ce qui concerne leurs droits et, d'autre part, de leurs aptitudes à formuler leurs exigences. Ce projet a également permis de créer des équipes judiciaires chargées de traiter les cas de violation des droits collectifs, de contrôler l'application des lois nationales ou internationales et de proposer des réformes législatives.

Etats arabes

51. Au cours de l'année 2000 et de la première moitié de 2001, 20 conventions ont été ratifiées dont 11 fondamentales. Des activités de formation ont eu lieu dans le but de mieux faire comprendre les normes internationales du travail et la Déclaration. Les éléments d'un programme de travail commun ont été examinés en concertation avec des pays du Conseil de coopération du Golfe.

Asie et Pacifique

52. Un projet financé par les Pays-Bas a fait bénéficier le gouvernement de l'Indonésie d'une assistance pour l'élaboration de dispositions concernant un projet de législation du travail ainsi que pour la mise en œuvre de conventions fondamentales, qui ont toutes été ratifiées par le pays. Au Népal, un projet financé par le DANIDA a largement contribué à renforcer les syndicats, ce qui a permis à ces derniers de promouvoir des conventions fondamentales sur le travail forcé et le travail des enfants.
53. Au Viet Nam, des activités de coopération technique principalement financées par le budget ordinaire (CTBO) ont porté sur l'examen de certaines normes fondamentales en vue de leur ratification. Ainsi, le gouvernement a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et a fait part de son intention de ratifier prochainement la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Europe

54. Un projet financé par les Pays-Bas a permis aux syndicats de renforcer leurs activités de négociation collective en Europe centrale, et la création d'un réseau d'informations syndicales sur l'Internet, en Russie et au Bélarus, de promouvoir les conventions n^{os} 87 et 98. Un séminaire sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, auquel ont participé l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, a été organisé à Istanbul. Des activités complémentaires sont en cours d'élaboration au niveau sous-régional.

1 b) Travail des enfants

Le travail des enfants, et en priorité ses formes les plus intolérables, est progressivement éliminé, et des solutions de rechange sont proposées aux enfants et aux familles.

55. Au cours de l'exercice biennal 2000-01, l'IPEC a considérablement avancé dans tous les domaines. Au 18 septembre 2001, 96 Etats Membres avaient ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La prise de conscience croissante du fait que le travail des enfants est un facteur qui freine les efforts de lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale s'est traduite par une augmentation des ratifications de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Vingt-six pays ont ratifié cette convention depuis le début de l'exercice biennal, soit au total 111, ce qui constitue, et de loin, la plus forte augmentation annuelle jamais enregistrée.
56. Des enquêtes sur le travail des enfants ont déjà été menées à terme dans dix pays et sont en cours de réalisation dans neuf autres pays. Dans le cadre du programme d'investigation sur les pires formes de travail des enfants, un projet à l'échelle mondiale est en cours, dans le cadre duquel il sera procédé à 38 évaluations rapides dans 21 pays et une zone frontalière.
57. L'IPEC a élaboré une méthode concernant les programmes assortis de calendriers précis, qui associe les approches sectorielles, thématiques et géographiques et intègre les mesures de lutte contre le travail des enfants à l'ensemble des activités nationales de développement. A cet égard, des activités préparatoires viennent de prendre fin en El Salvador, au Népal et en République-Unie de Tanzanie, et des programmes intégrés assortis de calendriers précis devraient démarrer. Des activités préparatoires ont commencé ou sont sur le point de commencer dans dix autres pays. Des projets financés par la Norvège ont permis de renforcer la capacité des organisations syndicales à lutter contre le travail des enfants. Ils se sont accompagnés d'activités visant à promouvoir la coopération entre organisations syndicales et organisations d'enseignants nationales.

Afrique

58. En Afrique de l'Est, une nouvelle initiative du BIT intitulée: promouvoir l'emploi des femmes et réduire le travail des enfants, vise à établir un lien entre l'emploi des femmes et la réduction du travail des enfants en renforçant la capacité d'organisation des femmes et en améliorant leur capacité de production.
59. La majorité des enfants vivant avec leurs familles, l'organisation d'employeurs a organisé des activités pour aider à la fois les enfants et leurs familles à accroître leurs revenus, tout en permettant aux enfants de rester scolarisés. Avant la mise en place de ce programme, le problème du travail des enfants était peu reconnu au Zimbabwe. Les activités mises sur pied par l'organisation d'employeurs ont sensibilisé à ce problème la communauté des employeurs et le gouvernement, qui aujourd'hui sont plus ouverts à la discussion.
60. Pour réduire encore davantage l'incidence du travail des enfants, le BIT a mis en place un certain nombre d'activités sous-régionales. Il a notamment lancé récemment la deuxième phase d'un programme de lutte contre le trafic d'enfants aux fins de leur exploitation par le travail en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Il œuvre pour la défense des enfants qui exercent des activités dangereuses dans l'agriculture commerciale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Enfin, il lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Afrique de l'Est.
61. En Afrique du Nord, un certain nombre de programmes d'action, portant notamment sur la réadaptation d'enfants ayant travaillé dans des tanneries, sur la sensibilisation au travail

des enfants au niveau national et sur la mobilisation des enseignants et des éducateurs, sont actuellement en cours.

Amériques

62. Au Guatemala, les activités d'ACT/EMP en matière de lutte contre le travail des enfants ont permis de placer des enfants de rue dans un établissement de formation professionnelle et de subvenir à leurs besoins essentiels pour éviter qu'ils ne retombent dans une situation critique.
63. Des comités nationaux pour l'élimination du travail des enfants ont été créés en Uruguay et en Argentine. La Bolivie a préparé son premier plan d'action pour l'élimination du travail des enfants et la Colombie son deuxième plan d'action. En Amérique du Sud, grâce à des fonds espagnols, 17 programmes d'action ont été mis en œuvre pour aider 3 500 garçons et filles et 1 000 familles. Ces activités sont dans une large mesure mises en place en coordination avec des syndicats et des employeurs. L'IPEC travaille également avec l'entreprise BELLSOUTH en Colombie, en Equateur, au Pérou et en Argentine à des programmes d'insertion des enfants travailleurs à visées éducatives.
64. Dans le cadre d'un programme, financé par le département du Travail des Etats-Unis, sur l'élimination du travail des enfants dans les petites exploitations aurifères des pays andins, des campagnes de mobilisation et des programmes d'action ont été lancés à Oruro et Potosi (Bolivie), Mollehuaca, Filomena et Ananea (Pérou) et à Bella Rica (Equateur).
65. Tous les pays d'Amérique centrale ont créé des comités nationaux de lutte contre le travail des enfants. Les programmes d'action mis en place dans cette sous-région viennent en aide à 19 778 enfants et jeunes travailleurs et 4 148 familles. Par ailleurs, un programme régional concernant le secteur du café vient en aide à 21 300 enfants et adolescents et 4 150 familles. L'IPEC a également collaboré avec l'Organisation régionale inter-américaine des travailleurs (de la CISL) (ORIT/CISL) pour impliquer des travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants, et un projet financé par la Norvège a permis de sensibiliser les organisations de travailleurs ruraux d'Amérique centrale à ce problème.

Etats arabes

66. Trois projets nationaux de l'IPEC mis en œuvre au Liban, en Jordanie et au Yémen devraient préparer le terrain pour l'élimination progressive du travail des enfants.

Asie et Pacifique

67. Le programme de l'IPEC en Inde se concentre sur la conception et l'application de vastes programmes d'action s'inscrivant dans la durée et fondés sur une approche intégrée visant certains secteurs d'emploi dangereux. Le ministère du Développement international du Royaume-Uni a financé un vaste projet dans l'Etat d'Andhra Pradesh. A la suite de cela, cinq des plus grands syndicats de cet Etat ont constitué une fédération pour l'élimination du travail des enfants et l'ont fait enregistrer. Les organisations syndicales coopèrent dans ce domaine dans plusieurs autres pays, notamment le Népal, la Thaïlande et Sri Lanka.
68. Après avoir réussi à faire en sorte que les enfants ne soient plus employés dans l'industrie du football, l'IPEC se concentre maintenant sur l'élimination du travail des enfants dans les secteurs de fabrication d'instruments chirurgicaux et de tapis au Pakistan.
69. Le projet sous-régional du Mékong de lutte contre le trafic des enfants et des femmes, financé par le Royaume-Uni, a permis de procéder à des évaluations rapides et à des

analyses de la situation en Thaïlande, au Viet Nam, au Cambodge et en République démocratique populaire lao et d'élaborer des programmes d'action visant le Cambodge, la province chinoise du Yunnan, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande.

70. Un projet financé par la Belgique avait pour objet d'aider les syndicats à améliorer le sort des travailleurs et vise à réduire le travail des enfants au Viet Nam, en Thaïlande et en Indonésie.

Europe

71. Le programme de l'IPEC, destiné à soustraire les enfants des rues de Saint-Pétersbourg à l'exploitation dont ils font l'objet pour les scolariser, a été lancé en janvier 2000. Une enquête menée par l'IPEC sur les enfants des rues qui travaillent a permis de mettre en place des actions de réadaptation, de prévention et de sensibilisation. Deux démarches ont été employées à cet effet: renforcer les capacités des institutions publiques et des ONG à lutter contre le travail des enfants et fournir une aide directe aux enfants concernés et à leurs familles.

1 c) Action normative

Des services sont fournis aux organes de contrôle, aux mandants et au Conseil d'administration pour le contrôle des normes existantes et l'établissement de nouvelles normes.

72. La coopération technique s'est concrétisée par des missions consultatives effectuées pour la plupart par les experts normatifs en poste dans les équipes consultatives multidisciplinaires. Le personnel du siège a, quant à lui, participé à des missions dans le cadre de séminaires, d'ateliers, de colloques et de réunions ou de services consultatifs hautement techniques concernant les normes internationales du travail. Il a également fourni un appui technique aux projets ou programmes mis en place conjointement avec d'autres départements. Des missions de contacts directs ont été entreprises sur la recommandation du Comité de la liberté syndicale ou de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.
73. Quatre séminaires ont été organisés sur la discrimination dans le monde du travail et un sur les conventions relatives aux gens de mer.

Afrique

74. Les activités ont notamment consisté en des ateliers de sensibilisation aux normes internationales du travail ainsi qu'à la Déclaration, axés sur les obligations relatives à l'établissement de rapports.
75. La formation de responsables dans ce domaine et la coopération avec les gouvernements ont permis l'élaboration de rapports annuels dans le cadre du suivi de la Déclaration aux Comores, à Djibouti, au Kenya et à Madagascar. Le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland et les pays du Conseil de l'entente, entre autres, ont bénéficié d'une aide dans ce domaine. On constate de ce fait une amélioration des systèmes d'établissement de rapports des différents pays, principalement en ce qui concerne le suivi de la Déclaration.

Amériques

76. Les pays de la région ont bénéficié de services consultatifs techniques et de sessions de formation visant à améliorer leurs capacités dans le domaine de l'application des conventions ratifiées et des obligations en matière d'élaboration de rapports. Les rapports soumis par les mandants ont de ce fait été améliorés sur le plan de la quantité et de la qualité.

Etats arabes

77. Les pays de la région ont bénéficié de services consultatifs techniques et de sessions de formation visant à améliorer leurs capacités dans le domaine de l'application des conventions ratifiées et des obligations en matière d'élaboration de rapports. Les rapports soumis par les mandants ont de ce fait été améliorés sur le plan de la quantité et de la qualité.

Europe

78. Des séminaires sur les normes internationales du travail ont été organisés à Bishkek (Kirghizistan) et à Astana (Kazakhstan). Ces séminaires ont établi des liens entre les conventions et recommandations de l'OIT et l'élaboration d'une législation du travail nationale. Ils ont été organisés en tenant compte du contexte national et du stade de développement de la réglementation ayant trait aux relations professionnelles. Cette démarche est importante dans la mesure où la plupart des pays de la région préparent actuellement des amendements à leur code et législation du travail en vigueur. Les bureaux de l'OIT à Moscou ont fourni, de façon régulière, des conseils et des consultations aux mandants en ce qui concerne les normes internationales du travail et leur application.
79. Un séminaire de formation tripartite sur les mécanismes de contrôle de l'OIT a été organisé en Hongrie. Ce séminaire avait pour objet de former les mandants tripartites sur la façon dont les mécanismes de contrôle de l'OIT fonctionnent et sur la façon dont les partenaires sociaux peuvent en faire un meilleur usage pour appliquer les normes internationales du travail de façon plus efficace, garantir une meilleure protection des droits des travailleurs et faciliter le règlement des conflits sociaux.

2 a) Appui à la politique de l'emploi

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable et de développement des ressources humaines.

80. La base de connaissance du BIT a été enrichie et des informations ont été diffusées par le biais de publications comme le *Rapport sur l'emploi dans le monde* et les Indicateurs clés du marché du travail (ICMT). Les Etats Membres ont reçu en outre des conseils grâce aux examens par pays de la politique de l'emploi (CEPR) et à des missions consultatives.
81. Au Mali, un séminaire tripartite a porté sur les conséquences sociales de la politique de la réforme économique. Une mission a ensuite été mise sur pied pour apporter des conseils sur la manière de mieux intégrer les politiques sociales et économiques dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Des services consultatifs similaires ont été fournis à Madagascar et au Togo, alors qu'une mission dépêchée au Kazakhstan a aidé le ministre du Travail et de la Protection sociale à améliorer le projet de loi sur l'emploi à des

fins de discussion au Parlement et à examiner les suggestions relatives à une nouvelle réglementation concernant l'enregistrement du chômage, les programmes de travaux publics, les programmes d'emploi indépendant et de microfinancement, le recyclage et la protection des revenus pour les chômeurs et les travailleurs déshérités.

82. Un module de formation sur les analyses de la pauvreté a été fourni aux équipes par pays du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à leurs homologues nationaux. Il s'agissait de contributions fournies dans le cadre d'une activité conjointe PNUD-OIT-UNICEF-UNFPA-HCR, entreprise en collaboration avec l'École des cadres des Nations Unies à Turin.
83. Un manuel sur l'évaluation des politiques du marché du travail dans les économies en transition a été préparé pour doter les décideurs politiques, les partenaires sociaux et autres organismes intéressés des connaissances et des outils dont ils ont besoin pour concevoir, appliquer et évaluer les programmes de soutien du marché du travail.
84. Des études et des ateliers ont été organisés dans le but de trouver des réponses politiques permettant au Bangladesh de corriger les conséquences sociales de la mondialisation à court terme et d'en tirer des bénéfices à long terme. Les examens par pays de la politique de l'emploi (CEPR) ont été lancés au Yémen et en Ethiopie.
85. Des réunions tripartites nationales ont été organisées au Pakistan, au Pérou, en Inde, en Chine et en Ouganda, mettant à profit les conclusions du *Rapport sur l'emploi dans le monde 2001* pour mettre au point un plan d'action permettant de tirer le maximum d'avantages des techniques d'information et de communication tout en réduisant au minimum les risques qu'elles entraînent.
86. ACTRAV a coopéré avec les organisations syndicales internationales pour affiner et développer les arguments en faveur de la réforme dans l'économie mondialisée. Le DANIDA, en particulier, a appuyé des activités concernant la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi.

Afrique

87. L'appui à la politique de l'emploi en Afrique a été essentiellement fourni sous les auspices du Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique. Des études sur les investissements pour la réduction de la pauvreté par l'emploi ont été entreprises dans 11 pays afin d'améliorer la place accordée à l'emploi dans la pensée économique et sociale et d'engager des actions appropriées.
88. Les plans et programmes de création d'emplois élaborés jusqu'ici dans le cadre des douze programmes d'action par pays visent à assurer une certaine cohérence entre les services de la planification et les services budgétaires, de sorte que les dépenses engagées débouchent sur des emplois de qualité et contribuent à réduire la pauvreté.
89. En Afrique australe, on s'est employé à renforcer la capacité des mandants à élaborer et à mettre en application davantage de politiques décidées en connaissance de cause et visant à promouvoir l'emploi.
90. En Afrique de l'Ouest, l'appui a été fourni essentiellement aux gouvernements pour l'élaboration du volet emploi des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et pour la réorientation des investissements vers la création d'emplois. Ainsi, l'emploi a été désigné comme objectif spécifique des DSRP en Guinée et en Mauritanie.

91. Avec la collaboration de la Confédération japonaise des syndicats, les deux centrales syndicales de Guinée ont introduit dans leurs programmes d'éducation ouvrière des questions ayant trait à l'amélioration de la productivité.

Amériques

92. Les bureaux régionaux et extérieurs ont continué de travailler sur des études et des publications traitant de la situation des pays, comme la «2000 Labour Overview», et ils ont préparé une analyse comparative dans la sous-région. En relation avec un projet financé par l'Espagne, des séminaires ont été consacrés au coût de la main-d'œuvre, à la productivité et aux salaires.
93. En Equateur, une équipe multidisciplinaire du BIT et des experts ont préparé un diagnostic de la situation de l'emploi, de la protection et de la politique sociale, ainsi que des propositions de programmes; celles-ci ont été remises au vice-président et autres autorités de rang élevé. Une activité semblable a été entreprise en Bolivie et le rapport qui a été soumis au gouvernement est désormais un instrument fondamental de l'élaboration et de la mise sur pied des politiques de l'emploi.
94. Un séminaire sous-régional de deux semaines s'est tenu aux Caraïbes en vue de forger la capacité institutionnelle des ministres du Travail de collecter, d'analyser et de diffuser les informations sur le marché du travail, et d'élaborer des politiques judicieuses relatives au marché du travail.

Etats arabes

95. Des projets sur la promotion des politiques de l'emploi sont en cours d'application à Bahreïn, au Yémen ainsi que sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, en vue d'améliorer les capacités et d'établir des stratégies à moyen terme pour la promotion de l'emploi.
96. Des services consultatifs techniques sont fournis aux pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) en vue d'établir un cadre unifié pour les systèmes d'information sur le marché du travail, ce qui assurerait une surveillance continue du mouvement de la main-d'œuvre dans les Etats du CCG et fournirait des données complètes pour l'analyse du marché du travail. Des services consultatifs pour l'institutionnalisation des systèmes du marché du travail ont été fournis à l'Autorité palestinienne et au Yémen.

Asie et Pacifique

97. La première phase d'un projet financé par le Japon, qui vient de s'achever, a créé quelque 10 000 emplois directs et quelque 16 000 emplois indirects pour les femmes et les hommes en Chine.
98. Au Bangladesh, à la suite d'une évaluation de la création d'emplois informels, financée par le PNUD, l'OIT a élaboré un plan d'action national pour la création d'emplois dans le secteur informel. Un projet financé par le PNUD sur la formulation et le lancement d'un programme d'appui au secteur urbain informel en Inde a défini des orientations pour l'élaboration de politiques dans l'artisanat, la récupération de ferraille et le secteur de la construction.
99. Le programme INDISCO (Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif) a contribué à

accroître la capacité des Philippines de planifier et de fournir une aide au développement des populations indigènes. En Inde, l'accent a porté sur la création institutionnelle et la création de capacités notamment dans le domaine des plans de microcrédit; des organes spécifiques ont été créés et enregistrés en bonne et due forme.

Europe

- 100.** Une aide a été fournie aux gouvernements et aux mandants pour qu'ils aient une meilleure compréhension des marchés du travail et, ce faisant, qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales capables de promouvoir des emplois durables. Des rapports ont donc été préparés sur les politiques actives du marché du travail dans certains pays (Ouzbékistan, Géorgie, Fédération de Russie); par ailleurs, le premier CIS et le Congrès des Etats baltes sur les agences privées de l'emploi, qui s'est tenu à Kiev, ont bénéficié d'un cofinancement. Deux projets, financés l'un par les Pays-Bas et visant à renforcer les organisations de travailleurs d'Europe centrale et orientale et l'autre par la Finlande dans les Etats baltes, ont aidé les syndicats dans des domaines tels que la transition, l'adhésion à l'UE et la mondialisation.

2 b) Les connaissances, les compétences et l'employabilité

Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et la valorisation des ressources humaines afin de renforcer l'employabilité.

- 101.** Les activités de coopération technique du programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité sont financées essentiellement par le PNUD, la Suisse, l'Allemagne, la Communauté flamande, le Luxembourg, les Emirats arabes unis et l'Italie. Les activités de formation professionnelle s'adressent essentiellement aux pays en transition et aux pays touchés par des conflits et des crises économiques. Elles visent à renforcer l'aptitude des systèmes et des agents de formation à fournir une formation efficace permettant d'occuper un emploi convenable, en améliorant notamment les programmes de formation, en créant des programmes spéciaux pour les groupes désavantagés et touchés par la crise, et en renforçant et en reconstruisant les instituts de formation et les services de l'emploi. En 2000-01, des projets étaient en cours de préparation dans la Fédération de Russie, en Ukraine, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Albanie, au Kosovo, en Palestine, en Zambie, au Tchad, aux Comores, en Algérie, en Angola et à Madagascar.

Afrique

- 102.** Des structures spécifiques telles que l'Observatoire de l'emploi et de la formation sont en cours d'installation ou ont été renforcées au Cameroun, au Gabon, à Sao Tomé-et-Principe et en Angola.
- 103.** Des plans d'action nationaux pour l'amélioration des ressources humaines ont été adoptés en République centrafricaine, au Tchad, en République démocratique du Congo et au Congo-Brazzaville. Des programmes intégrés sur la formation, l'emploi et l'entreprise destinés à des groupes cibles ont été formulés pour le Burundi et le Congo.
- 104.** En Afrique de l'Est, l'OIT a amélioré sa collaboration avec les services de la formation professionnelle; en République-Unie de Tanzanie, le Service de l'éducation et de la formation professionnelle a adopté, pour son programme, les matériels didactiques préconisés par l'OIT pour la formation.

- 105.** En Afrique de l'Ouest, les services consultatifs ont permis de renforcer l'information et la formation sur le marché du travail (Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée). Au Cap-Vert et au Mozambique, le PREP (Projet sur la promotion de l'emploi) contribue à renforcer les capacités des instituts de formation et à orienter la formation en fonction du marché du travail.

Amériques

- 106.** S'inspirant d'une recherche déjà effectuée et soucieux de remplir son rôle d'instructeur, le CINTERFOR (Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle) a confronté avec les instituts de formation ses expériences sur les systèmes d'information, sur la normalisation et la certification des compétences. En collaboration avec un projet financé par l'Espagne, le CINTERFOR a consacré des activités aux programmes de formation professionnelle et aux stratégies d'intégration économique au Brésil, en Uruguay, au Venezuela, en Argentine et en République dominicaine.
- 107.** En Bolivie, un projet (*Capacitación de mano de obra y promoción de microempresa et reducción cultivo coca Chapare*) a porté sur la formation des jeunes travailleurs dont les pères ont détruit les plantations de coca dans la zone rurale de Cochabamba. Au total, 2 600 jeunes travailleurs agricoles qui étaient soit au chômage, soit faiblement rémunérés ont été formés en 2001.
- 108.** Une méthodologie de formation *sui generis*, mise au point dans le cadre d'un projet (*Support to the Centro Nacional de Educación para el Trabajo*) au Honduras, a été fournie à plus de 50 instituts nationaux dans plus de 15 municipalités. Quelque 200 animateurs et formateurs issus des instituts nationaux et des collectivités locales ont suivi cette formation ainsi organisée.
- 109.** Un programme régional pour le renforcement de la formation technique et professionnelle destinée aux travailleuses ayant de faibles revenus a mis au point un module de formation doté de méthodologies et d'outils novateurs, et soucieux d'équité entre les sexes, pour renforcer les capacités techniques des instituts de formation. Afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et de diffuser des informations y relatives, une campagne de sensibilisation a été menée en Bolivie et portée à l'attention de tous les instituts de formation professionnelle de la région grâce à un site Web.

Etats arabes

- 110.** Les projets de coopération technique et les services consultatifs ont tout mis en œuvre pour que trois pays adoptent la stratégie de la réadaptation axée sur la communauté (CBR) (stratégie qui a été ensuite adoptée par l'Iraq, la Jordanie et la Syrie); et pour qu'au moins trois pays ratifient la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983 (l'Iraq, la Jordanie et les Emirats arabes unis ont maintenant exprimé leur volonté d'envisager la ratification).

Asie et Pacifique

- 111.** Les femmes rurales pauvres ont été le groupe cible d'un projet financé par le PNUD au Bangladesh; il s'agissait d'octroyer, au moyen d'une formation dispensée au niveau communautaire, des qualifications pour l'emploi dans le domaine du développement des entreprises et des petites entreprises.

112. Le Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique (APSDEP), financé essentiellement par le Japon, poursuit ses échanges d'expériences et de compétences dans la formation professionnelle.

Europe

113. Des projets MQE (modules de qualifications pour l'emploi) ont été menés à Moscou et à Minsk grâce à un financement allemand. Toute une série de matériels didactiques sont désormais disponibles pour dispenser une formation dans d'autres pays ou régions. La dernière phase d'un projet sur la formation modulaire rentable orientée vers l'emploi, financé par les Flamands, a commencé en septembre 1999 à Saint-Pétersbourg.

2 c) Reconstruction et investissements à fort coefficient d'emplois

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes spéciaux de promotion de l'emploi en cas de chômage élevé, en particulier dans le contexte de différents types de crises.

114. Le programme focal sur la réponse aux crises, la reconstruction et les investissements à fort coefficient d'emplois a débuté ses activités en 2000 avec l'aide d'un fonds d'action rapide financé au titre de la CTBO, qui a été mis à contribution pour des activités pilotes menées au Mozambique, en Sierra Leone, au Liban, aux Iles Salomon, en Palestine et en Inde (Gujarat).
115. Des exercices rapides d'évaluation des besoins et de formulation de programmes ont été menés dans 13 pays. Le programme a mis au point toute une série d'instruments destinés à être utilisés dans des domaines clés concernant notamment les gens affectés par les crises, les questions d'égalité et les désastres naturels, les directives d'évaluation rapide des besoins et les réponses génériques du BIT aux situations de crise. Ces instruments sont disponibles sur le site Web de l'OIT.
116. La promotion des politiques à fort coefficient d'emplois s'est faite grâce à des ateliers tripartites auxquels ont participé le Lesotho, la Namibie, la Zambie, le Zimbabwe, le Cap-Vert, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Cameroun, le Tchad, le Gabon et le Rwanda. Des guides d'orientation sur les politiques et les pratiques de travail et sur la création d'une capacité pour passer des marchés dans le secteur de la construction ont été préparés en anglais, en français et en espagnol.
117. Des programmes par pays ont été menés au Botswana, en Erythrée, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mali, au Mozambique, en Namibie, au Sénégal, en Afrique du Sud, au Togo, en Ouganda, en Zambie, au Zimbabwe, en Bolivie, au Pérou, en Equateur, au Nicaragua, au Cambodge, en République démocratique populaire lao et aux Philippines.

Afrique

118. Des stratégies intégrées pour la réinsertion et le développement socio-économique ont été menées à l'intention des jeunes au Congo-Brazzaville et au Burundi. Une analyse d'impact des investissements sur la création d'emplois a été menée pour l'infrastructure et les textiles (niveau sous-régional), la transformation du bois (Gabon) et l'élevage du bétail (Rwanda).

- 119.** Au Togo, un projet pour la modernisation de l'infrastructure urbaine a débuté en avril 1999. Un projet financé par le PNUD est mené en collaboration avec HABITAT. Ce projet porte sur la création de capacités décentralisées dans les régions de Lomé et de Tsevie et apporte son appui à l'exécution de travaux d'assainissement et d'écoulement des eaux dans les quartiers pauvres des villes, de même qu'à la construction de places de marché réalisées essentiellement par de petits entrepreneurs.

Amériques

- 120.** Le bureau régional de Lima a, en collaboration avec EMP/INVEST, organisé un atelier de formation aux «programmes d'investissements à fort coefficient d'emplois dans l'infrastructure» (EIIP) destiné aux ingénieurs et consultants d'Amérique latine. Les consultants sont donc censés adopter les objectifs et les démarches de l'OIT/EIIP, être en mesure de préparer des projets d'appui de l'OIT, de fournir des services consultatifs ainsi qu'une formation pour les programmes d'investissement dans l'infrastructure.

Etats arabes

- 121.** Des missions multidisciplinaires ont été dépêchées sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza (février 2000 et mars 2001), en Iraq (mai 2000) et au Sud-Liban (juillet 2000); les besoins des pays à court et moyen terme ont été évalués et plus de 45 propositions de projet ont été préparées.
- 122.** A la suite du retrait des forces israéliennes du Sud-Liban (mai 2000), l'OIT a dépêché une mission multidisciplinaire en juillet 2000 pour évaluer la situation sur le terrain en vue de mettre au point un programme cohérent de l'OIT. L'OIT a alloué des fonds (100 000 dollars) sur ses propres ressources et a lancé deux initiatives pilotes, notamment l'intégration socio-économique et la réadaptation professionnelle des ex-détenus, et l'appui aux micro et petites entreprises pour «sauver les emplois existants».

Asie et Pacifique

- 123.** Le programme ASIST-AP (Appui consultatif, services d'information et formation pour les programmes d'infrastructure fondés sur la main-d'œuvre dans la région Asie et Pacifique) est actuellement en cours d'exécution au Népal, en Inde, au Bangladesh, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande, au Cambodge, en Indonésie et aux Philippines. Ce programme vise entre autres à intégrer les normes de l'OIT dans ses activités. C'est ainsi qu'il fait figurer des clauses spécifiques dans les formulaires de contrat utilisés par les entrepreneurs qui font une utilisation intensive de la main-d'œuvre et qui ont été formés dans le cadre de ce programme. Ce programme vise également à ce que le processus de recrutement et l'exécution des travaux à forte intensité de main-d'œuvre obéissent à des concepts d'égalité des chances et de conditions de travail décentes.
- 124.** Dans le cadre d'un programme d'aide des Nations Unies financé par plusieurs donateurs ou plusieurs institutions, les ex-combattants du Front de libération nationale Moro (MNLF), de même que leurs familles à Mindanao, Philippines, ont reçu une aide pour le développement des entreprises et la formation professionnelle.

Europe

- 125.** Un projet a été lancé au Tadjikistan, en coordination avec le PNUD et l'UNTOP (Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan), pour former les soldats démobilisés, grâce aux modules de qualifications pour l'emploi (MQE), et

réintégrer les anciens soldats dans la vie civile. Un autre projet concerne le Tadjikistan qui sort tout juste d'un conflit. Il est financé par le gouvernement canadien et mis à exécution conjointement avec l'OIM, et vise à former les soldats démobilisés à la gestion des affaires.

2 d) Développement des entreprises

Des politiques et des programmes visant à promouvoir la création d'emplois de qualité dans les entreprises et à améliorer les activités du secteur informel sont mis en œuvre de manière efficace.

126. Le programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises accorde une attention toute particulière à la qualité de l'emploi dans les petites entreprises. En effet, d'aucuns pensent que le fait d'ajouter un module de «gestion des ressources humaines» aux programmes de formation à la création et à la gestion des entreprises peut rendre les normes du travail plus significatives pour les propriétaires de petites entreprises; cette idée est en train de faire l'objet d'une expérimentation dans le cadre d'un projet de coopération technique qui se déroule actuellement au Viet Nam. La surveillance effectuée à un stade précoce montre que de nombreux stagiaires ont apporté quelques contributions modestes à l'amélioration des conditions de travail de base et, ce faisant, ont amélioré leur productivité.
127. Il a fallu fournir des outils plus efficaces aux mandants pour les aider à appliquer les réformes en matière de réglementation et de politique générale destinées au secteur des petites entreprises de leurs économies; un programme a mis au point des matériaux pour aider les ateliers tripartites à définir les réformes prioritaires de politique générale et à appliquer le plan d'action. Ces matériaux constituent désormais le fondement d'un projet sous-régional en Afrique occidentale.
128. Une démarche d'un genre nouveau visant à associer les petites entreprises et les organisations communautaires aux services municipaux de collecte des déchets, en République-Unie de Tanzanie, a permis de créer un très grand nombre d'emplois.
129. Le programme des coopératives a continué d'axer ses activités sur la politique et la législation des coopératives, la valorisation des ressources humaines dans les coopératives et le soutien des coopératives aux populations indigènes. Il a également intensifié sa collaboration avec les organisations de travailleurs, aux niveaux national et international, ce qui a débouché sur l'élaboration d'une proposition de programme commun (SYNDICOOP). Un nouveau projet sous-régional sur l'égalité entre les sexes dans les coopératives est en cours d'exécution dans la région du Sahel.
130. Le programme focal est un outil indispensable à l'OIT qui s'efforce de réduire la pauvreté et de créer des emplois. Grâce au renforcement des instituts et des politiques de microfinancement, il permet de garantir aux pauvres des sources de revenu, de réduire leur vulnérabilité et leur donne l'occasion de s'exprimer. En aidant les micro-entreprises et les petites entreprises à obtenir des capitaux à des fins d'investissements, il contribue également à la croissance économique et à la création d'emplois.
131. Les activités de coopération technique relevant du programme de financement de l'économie solidaire comportent une étude sur la Bolivie, l'Inde et la République-Unie de Tanzanie, financée par les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse, visant à examiner les difficultés des pauvres à accéder en bonne et due forme à la propriété et à obtenir des droits patrimoniaux bien établis. Dans le cadre d'un projet en cours avec la Banque centrale pour l'Afrique occidentale, ce programme s'emploie à promouvoir et à renforcer 272 instituts de

microfinancement intéressant quelque 3,8 millions de foyers (21 pour cent de la population) dans les pays concernés. Les membres de ces instituts comportent 70 pour cent de femmes.

132. Un programme sur la restructuration conforme à l'intérêt collectif et la création de nouveaux emplois a été expérimenté en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie et dans la Fédération de Russie, avec la participation active des organisations d'employeurs. Au Bélarus, il a été à l'origine de la création d'un centre à l'initiative d'une des organisations d'employeurs.

Afrique

133. En Afrique de l'Ouest, l'OIT appuie plusieurs projets de coopération technique sous-régionaux, notamment GERME (Gérez mieux votre entreprise), STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), PRODIAP (Projet OIT/Belgique pour la promotion du dialogue social en Afrique francophone), PASMEC (Programme d'appui aux structures mutualistes d'épargne et de crédit) et PACTE, qui contribuent tous au transfert des connaissances et à la création d'un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises.
134. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, les activités relatives au programme «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) ont été renforcées. La version portugaise des matériaux didactiques relatifs au programme GERME a été mise au point. En Afrique du Nord, des ateliers ont été organisés pour former des formateurs aux modules GERME, notamment au Soudan et en Egypte.
135. Quelque 20 institutions au Bénin, au Togo et au Burkina Faso ont adopté la politique et les instruments de l'OIT dans le domaine du développement des micro-entreprises et des petites entreprises. Au Niger, le Programme de formation modulaire dans l'artisanat (PROFORMAR) et le projet «Entreprendre au Niger» ont été centrés sur les activités de promotion de l'emploi. Au Togo, le projet SOGVERS (Soutien aux groupements villageois dans l'est de la région des savanes), qui s'est achevé récemment, a apporté son appui à quelque 100 coopératives. L'OIT s'est employée à promouvoir des activités liées à la productivité en Afrique de l'Ouest grâce à des ateliers tripartites et à des activités de recherche. Le Rwanda et le Tchad ont élaboré des lois sur les coopératives, et des discussions ont eu lieu avec l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) pour établir un cadre juridique uniforme pour les entreprises. L'OIT a apporté son aide à la mise au point d'un grand projet visant à promouvoir les pépinières d'entreprises au Zimbabwe.
136. Un plan d'action de dix ans pour lutter contre la pauvreté grâce au développement des coopératives a été adopté à l'occasion de la treizième Conférence panafricaine sur les coopératives, qui s'est tenue en juillet 2000 au Cameroun. La conférence a été soutenue techniquement et financièrement par l'OIT.

Amériques

137. Des études ont été entreprises au Brésil dans le cadre d'un projet du PNUD sur l'établissement d'un plan de microcrédit pour la *Caixa Econômica Federal* (CAIXA), la plus grande banque solidaire du pays. L'OIT a ensuite été invitée à entreprendre de nouvelles études et à former des fonctionnaires pour l'exécution des opérations de microcrédit.

- 138.** Le projet, «Proyecto Centroamericano de Apoyo a Programas de Microempresa — IV Fase» (PROMICRO), a continué de porter ses fruits, grâce notamment à la création d'un cycle de formation régional à l'intention des formateurs en micro-entreprise, appelé «Diplomado». L'utilité de ce programme a été reconnue par toutes les autorités nationales de la région, et il présente un intérêt majeur pour les autres organismes coopératifs, de même que pour les micro-entreprises, qui financent toute une partie du coût du stage «Diplomado». Les autres résultats tangibles de PROMICRO sont le Forum régional de décision pour les programmes nationaux des micro-entreprises ainsi que le service d'information SI-PROMICRO, disponible sur le Web. Ce dernier a réussi à diversifier ses sources de revenu et il est désormais bien moins tributaire du soutien financier de PROMICRO.

Etats arabes

- 139.** Outre les projets de coopération technique en cours d'exécution en Jordanie sur «la promotion de l'artisanat» et le «soutien à la formation à la gestion pour les micro-entreprises et les petites entreprises», l'OIT a dépêché des missions d'évaluation des besoins à Bahreïn, au Qatar, au Yémen et sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Elle a également établi divers contacts avec les mandants pour lancer la mise en application de la recommandation n° 189 sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises.

Asie et Pacifique

- 140.** Au Viet Nam, deux projets internationaux SEED (Développement des petites entreprises) sur «l'évaluation des besoins et de la demande en matière de qualité de l'emploi dans les PME» et sur «l'esprit de l'entreprise coopérative dans les économies en transition» se sont achevés au début de l'année 2001.
- 141.** A Sri Lanka, un projet GERME, dont la majorité des bénéficiaires indirects sont des femmes, devrait permettre aux services de développement des entreprises de promouvoir l'esprit d'entreprise dans les zones rurales. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le programme GERME s'emploie à renforcer les liens avec la Fédération des employeurs et autres groupements professionnels. A Kiribati, une version de GERME en langue locale a été mise au point, et les activités de formation des formateurs ont conduit à la création d'une association de formateurs.
- 142.** Un projet sur «la réforme et le développement des petites entreprises», financé par le PNUD et mené à exécution en Chine, aide le gouvernement à élaborer sa réforme des PME. Un projet AEPP (Appui à l'élaboration des politiques et des programmes), «Mise au point de mesures gouvernementales, législatives et stratégiques pour la promotion et la protection des travailleurs du secteur informel», a été lancé aux Philippines.

Europe

- 143.** Fort de son succès au Kazakhstan, le projet GERME financé par le Luxembourg s'est étendu à trois autres pays de la région, assurant la formation et l'homologation de 30 formateurs au Kirghizistan, 15 dans la Fédération de Russie et 15 en Ouzbékistan. En coopération avec le Centre de Turin de l'OIT et les programmes IFP/SKILLS et IFP/SEED, un module KAB (Tout savoir sur l'entreprise) a été introduit au Kazakhstan comme outil novateur contre le chômage des jeunes.

2 e) Promotion des approches sexospécifiques et emploi

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir des approches sexospécifiques en matière d'emploi.

144. Au niveau de la politique générale, l'attention des mandants est attirée sur les questions toutes nouvelles de l'égalité entre homme et femme; ils sont encouragés à adopter des politiques et des programmes dynamiques et jouant un rôle catalyseur. Le travail a commencé en 2000 dans trois domaines où une intervention stratégique était jugée nécessaire: promouvoir l'égalité entre hommes et femmes ainsi que le travail décent dans tous les aspects de la vie; lutter contre les effets de la discrimination sur les travailleuses plus âgées; et protéger les femmes migrantes contre des situations de travail abusives. L'OIT a mis au point un CD-ROM et une base de données sur le Web qui portent sur les politiques et programmes relatifs à l'égalité de chances dans l'emploi et qui mettent toute une série d'informations issues d'un grand nombre de sources différentes littéralement entre les mains des mandants.
145. Le programme opérationnel vise à promouvoir des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes en mettant en œuvre des interventions spéciales pour promouvoir l'égalité entre les sexes en matière d'emploi et de revenu. Dans ce contexte, les activités nationales entrant dans le cadre du projet se sont poursuivies en Estonie, en Inde, au Mexique, au Népal, au Nicaragua et au Viet Nam.
146. Afin d'obtenir une approche intégrée efficace, la plupart des projets sont menés en coopération avec d'autres programmes dans le secteur de l'emploi, de même qu'avec d'autres secteurs. Ainsi, dans la région du Mékong, le programme se poursuit en coopération avec l'IPEC pour lutter contre la traite des femmes et des enfants. Au Bangladesh et en République-Unie de Tanzanie, un projet qui analyse les liens entre l'emploi des femmes et le travail des enfants est également mené en coopération avec l'IPEC.

Afrique

147. En Afrique australe, on s'est employé à lutter contre les inégalités en mettant au point de nouvelles politiques et en menant une recherche axée sur la création d'un esprit d'entreprise chez les femmes dans les PME. Au Zimbabwe, on a mis en place un réseau efficace qui relie les organisations qui se préoccupent de la condition des femmes, les ONG et les organisations des Nations Unies au niveau national.
148. Outre les actions spécifiques citées plus haut et dans les régions ci-après, tous les projets entrepris pour la réalisation des différents objectifs opérationnels s'attachent à intégrer les femmes dans les activités de coopération technique.
149. Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, des séminaires de formation pour les femmes ont été organisés avec pour objectif essentiel de mettre au point des stratégies pour accroître le nombre des femmes aux postes de décision au sein des organisations de travailleurs. Les femmes participent au programme d'investissements à fort coefficient d'emplois (EIPP) à Madagascar.
150. En Afrique de l'Est, le projet actuellement en cours sur la promotion de l'emploi des femmes dans le contexte des programmes d'ajustement structurel a mis au point des matériels didactiques sur l'égalité entre hommes et femmes et sur les droits des travailleuses, et notamment une formation pilote des formateurs.

Amériques

151. A la suite d'un projet mené en collaboration avec le ministère du Travail et de l'Emploi du Brésil, des unités de lutte contre la discrimination ont été créées dans les services régionaux du ministère du Travail et de l'Emploi de chaque Etat.
152. Un projet financé par les Pays-Bas et opérationnel depuis 1999 en Amérique centrale a permis de préparer des matériels didactiques et de former 3 519 travailleurs et travailleuses. Parmi eux, 31 pour cent sont des travailleurs du textile (dont 90 pour cent de femmes); 23 pour cent sont des syndicalistes (dont 68 pour cent de femmes); 23 pour cent sont des employés du gouvernement (dont 48 pour cent de femmes) et 23 pour cent sont des employeurs du textile (dont 45 pour cent de femmes).
153. D'importantes activités ont aussi été entreprises avec les organisations syndicales en collaboration avec des projets financés par l'Espagne et la Norvège.

Etats arabes

154. Afin d'intégrer l'analyse des questions d'égalité entre hommes et femmes et les mesures spécifiques visant à promouvoir cette égalité dans la création d'emplois et les stratégies du marché du travail, une assistance technique a été fournie à la Jordanie, au Koweït, à Oman, au Qatar, à la Syrie, au Yémen ainsi qu'à la Rive occidentale et à la bande de Gaza. De plus, des études ont été menées sur les possibilités de formation professionnelle et d'emploi, qui échappent au cadre traditionnel, sur les femmes migrantes qui travaillent dans les services domestiques et sur les travailleuses de l'industrie du textile.
155. Des projets appuyés par le DANIDA ont aidé des centrales syndicales à mettre en place des comités de femmes au Yémen et au Koweït.

Asie et Pacifique

156. Le programme régional financé par le Japon a débuté en Thaïlande en juillet et vise à améliorer l'accès à la formation pour les femmes licenciées, sans emploi ou sous-employées.
157. Plusieurs projets financés par un certain nombre de donateurs soutiennent le plan d'action national du Viet Nam pour la promotion de la femme. Au Bangladesh, un projet interrégional financé par les Pays-Bas met l'accent sur la création d'une capacité pour les acteurs sociaux de premier plan et sur la mise en place d'interventions pratiques pour certains groupes de travailleuses et pour leurs enfants.

Europe

158. Une activité de formation entreprise dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités pour la promotion de l'emploi, de l'égalité entre hommes et femmes et pour la suppression de la pauvreté, et menée dans huit pays (Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Roumanie, Fédération de Russie et Ukraine), vient étayer les efforts consentis par ces pays pour mettre au point des politiques et programmes efficaces visant à réduire la pauvreté par la création d'emplois dans un souci d'équité entre les sexes.
159. Avec l'aide financière des Pays-Bas, d'autres activités ont été consacrées à la formation dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, à la non-discrimination dans l'emploi et à la formation en Europe centrale et orientale.

3 a) Normes internationales du travail

Les normes internationales du travail relatives aux conditions de travail et d'emploi et à la sécurité sociale sont largement ratifiées et effectivement appliquées.

- 160.** Promouvoir les normes internationales du travail en matière de sécurité et santé au travail, aux fins de leur ratification, a été l'objectif principal de quatre programmes interrégionaux et de trois programmes régionaux (en Afrique francophone, dans les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et en Asie). A cet effet, diverses activités ont été organisées: séminaires, examen et révision des législations, création d'organes tripartites nationaux en matière de sécurité et santé au travail, élaboration de règlements techniques nationaux basés sur les recueils de directives pratiques du BIT, campagnes de sensibilisation visant à faire mieux connaître ces questions, à favoriser l'adoption des instruments juridiques nécessaires et à stimuler la volonté politique et l'engagement des gouvernements et des partenaires sociaux.
- 161.** Le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a été adopté par le Conseil d'administration du BIT en juin 2001. Il vise essentiellement à assurer des conditions de travail décentes et à protéger les droits et la dignité des travailleurs et de toutes les personnes qui vivent avec le VIH/SIDA.

Afrique

- 162.** Le Cap-Vert a ratifié la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et le Mali et le Sénégal sont au terme du processus de ratification. Dans ces deux pays, une aide est fournie pour l'élaboration d'une politique nationale en matière de santé au travail.
- 163.** Un forum international tripartite sur la promotion des conventions de l'OIT relatives à la sécurité et à la santé au travail s'est tenu à Tunis. Des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie y ont participé.

Amériques

- 164.** A la demande de la Communauté andine, des rapports nationaux sur l'état de la législation en matière de sécurité et santé au travail ont été préparés pour la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela. Ces rapports constituent un premier pas vers l'élaboration d'un instrument type sur la sécurité et la santé au travail dans la sous-région andine.
- 165.** Des séminaires financés par le DANIDA et concernant l'actualisation de la législation nationale en matière de sécurité et de santé ont été organisés pour les organisations de travailleurs des Caraïbes.
- 166.** Le Chili a bénéficié de services consultatifs qui visaient à l'aider à moderniser ses services d'inspection du travail et à améliorer les relations professionnelles. Au Brésil, une aide a été fournie sur le plan technique et institutionnel à l'appui du processus de mise en conformité de la législation nationale aux normes de l'OIT. Des activités ont été menées afin d'encourager l'application de ces normes dans le pays, en particulier de celles qui concernent les mines, les industries chimiques, l'amiante et la construction.

Etats arabes

167. Les ministères du Travail du Liban, de la Syrie et du Yémen ont bénéficié de services techniques consultatifs pour la ratification et l'application des conventions relatives aux conditions de travail et d'emploi. Des séminaires nationaux ont été organisés au Liban et au Yémen pour améliorer les capacités techniques des instances gouvernementales chargées de l'application des normes internationales du travail dans ce domaine.

Asie et Pacifique

168. Un programme régional visant à renforcer le rôle de certaines normes du travail, y compris les normes fondamentales en matière de sécurité et santé au travail, a été lancé dans la première moitié de l'année 2001. Ce programme, auquel participent le Bangladesh, le Népal, les Philippines et la Thaïlande, est financé en partie par la Banque asiatique de développement.

Europe

169. Les normes internationales du travail étaient au centre d'un projet OIT/AEPP (Appui à l'élaboration des projets et des programmes du Programme des Nations Unies pour le développement) sur le concept de protection sociale dans la République du Kazakhstan. Ce concept a été ensuite adopté par le gouvernement et il est devenu un document officiel de la République.
170. La promotion de la nouvelle convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture et le rôle incombant aux syndicats aux différentes étapes de la procédure d'adoption et de ratification ont constitué le thème principal de trois séminaires sous-régionaux organisés par le Bureau des activités pour les travailleurs. Le BIT a également organisé, avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, un atelier auquel ont participé des représentants de la République de Moldova, de l'Ukraine, de la Pologne et de la Roumanie, ainsi que de certains pays de la CEI, afin de mieux faire connaître la convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (alors à l'état de projet) ainsi que les procédures de l'OIT en matière d'adoption et de ratification des conventions.
171. Un séminaire tripartite de haut niveau sur la réforme et la modernisation des services d'inspection du travail a été organisé avec le gouvernement de Chypre, principalement pour les pays candidats à l'Union européenne. La séparation des responsabilités entre le ministère du Travail pour ce qui est de l'inspection de la sécurité du travail et le ministère de la Santé pour l'inspection de l'hygiène du travail a été considérée comme l'un des principaux obstacles à la réforme des services d'inspection du travail.

3 b) Action contre les dangers

Les mandants de l'OIT s'attaquent par une action efficace et ciblée aux dangers existant sur le lieu de travail et à proximité.

172. Six programmes de coopération technique sont mis en œuvre dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, quatre sur la drogue et l'alcool et deux sur l'inspection du travail. Des programmes nationaux de sécurité au travail viennent d'être lancés dans le cadre de la coopération technique afin de mieux promouvoir les valeurs de l'OIT ainsi que l'autosuffisance dans les domaines de la sécurité et la santé au travail, de l'inspection du travail et de la prévention de l'abus de drogue et d'alcool.

173. On peut citer au titre des activités qui ont été menées en 2000 dans le cadre de ces programmes l'élaboration de recueils régionaux de directives pratiques sur la sécurité chimique pour les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, la création d'un système national pour l'élimination de la silicose au Viet Nam, le développement au Pakistan d'un programme national de formation à la sécurité et à la santé au travail et la traduction dans plusieurs langues de l'Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail du BIT.

Afrique

174. Le projet «Sécurité et hygiène au travail», financé par le DANIDA, a continué à se concentrer sur: i) la formation du personnel médical, des inspecteurs du travail et des partenaires sociaux; ii) la réalisation d'études nationales et sectorielles sur les risques rencontrés au travail; iii) l'élaboration d'outils de formation et de documents d'information adaptés au contexte national et sectoriel. En Afrique centrale, ces efforts ont abouti à une amélioration des compétences du personnel des services de l'inspection du travail et à une plus grande implication des partenaires sociaux dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.
175. Une série d'activités visant à étendre et améliorer la protection des travailleurs, parmi lesquelles l'organisation d'ateliers et de formations spécialisées, ont été menées à bien en Afrique australe, dans le but de réduire le nombre de maladies professionnelles et d'accidents du travail mortels ou invalidants. L'accent a été mis sur les métiers dangereux, y compris ceux de l'agriculture et de l'industrie chimique. Des activités ont également visé à étendre aux travailleuses et aux personnes travaillant dans le secteur informel les mécanismes de protection.

Amériques

176. La méthodologie du programme WISE (Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises) a été appliquée en Amérique centrale où elle a permis à de nombreuses entreprises de réaliser des gains de productivité et de réduire le nombre d'accidents du travail. Cette méthodologie a rencontré un tel succès que les entreprises et les organisations d'employeurs organisent des ateliers afin de la diffuser. En Argentine, un atelier de formation de formateurs a eu lieu et des programmes pilotes sont mis en œuvre.
177. Au Brésil, différents programmes d'action ont abouti à l'actuel «Programme de coopération technique sur la sécurité et la santé au travail» dont le but est d'appuyer le développement de projets concernant la nouvelle norme de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail dans l'agriculture, l'élimination de la silicose, l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la construction, la prévention des accidents du travail dans l'industrie, la traduction des fiches de sécurité chimique du BIT et la lutte contre les dangers liés à l'amiante.
178. Pour les pays andins, un document de travail intitulé Sécurité et santé dans le secteur de la construction: le cas de la Bolivie, de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou a été préparé et discuté lors d'un forum et d'un atelier tripartite qui ont été organisés en collaboration avec la Chambre péruvienne de la construction et le ministère du Travail du Pérou.

Etats arabes

179. L'assistance technique dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail a pris différentes formes: organisation de séminaires et ateliers (Jordanie, Yémen, Syrie, Liban,

Emirats arabes unis), travaux de recherche, bilans de la situation actuelle (Iraq, Yémen, Rive occidentale et Gaza), bourses d'études. En Syrie, un projet a produit un manuel en arabe sur la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture et organisé une formation à la détection et à la maîtrise des risques professionnels.

Asie et Pacifique

- 180.** On peut citer au titre des principaux résultats du programme de sécurité et santé au travail pour l'Asie et le Pacifique, financé par la Finlande: un plan d'action sur la sécurité et la santé des travailleurs à domicile en Thaïlande, l'élargissement du réseau national sur la sécurité et la santé au travail au Viet Nam, l'aide apportée à la Chine dans le domaine de la déclaration et de l'enregistrement des accidents du travail et des maladies professionnelles, et l'analyse des capacités provinciales en matière de sécurité et de santé au travail en Mongolie.
- 181.** Les programmes OIT/DANIDA ont appuyé diverses activités en Chine et en Mongolie: sécurité chimique, sécurité dans la construction, prévention et contrôle de la silicose, prévention des accidents industriels majeurs, renforcement des capacités des inspecteurs d'Etat et des PME. Un système national de sécurité chimique a été mis en place en Chine et ce pays envisage de ratifier la convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988.

Europe

- 182.** La traduction en russe de la dernière édition de l'Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail du BIT a été un projet très important. Cette édition est désormais disponible sur Internet et sur CD-ROM, dont 2 000 ont été distribués en Russie et dans d'autres pays russophones.
- 183.** Dans le cadre d'un projet OIT/DANIDA, un réseau de 67 centres nationaux de sécurité et de santé au travail a été mis en place dans les pays russophones. Des bases de données spécialisées contenant les fiches internationales de sécurité chimique et les fiches de données sur les métiers dangereux, en langue russe, ont été créées et placées sur Internet. Un autre projet OIT/DANIDA sur les coûts et les effets économiques de mauvaises conditions de travail a pour but de sensibiliser la société à la rentabilité des investissements dans la sécurité et la santé au travail.
- 184.** Dans le cadre du programme du Bureau des activités pour les travailleurs, une enquête a été menée en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lituanie, en Fédération de Russie, en Slovaquie, en République tchèque et en Ukraine sur les conditions de santé et de sécurité sur le lieu de travail et sur les priorités en la matière. Des séminaires sous-régionaux ont été organisés pour débattre des conclusions de l'enquête et des mesures à prendre.
- 185.** Le Bureau des activités pour les employeurs a organisé en Lituanie, pour les organisations d'employeurs de dix pays candidats à l'Union européenne, un séminaire sur les moyens de mettre en place des services de santé et de sécurité de qualité.

3 c) Des conditions de travail et d'emploi meilleures pour les groupes vulnérables

Des politiques et des programmes d'action ciblés sur les conditions de travail et d'emploi et la sécurité sociale sont mis en œuvre pour la fraction de la population la plus difficile à atteindre et les groupes les plus vulnérables et les plus exploités, et des mesures

volontaristes sont prises pour atteindre les travailleurs insuffisamment protégés par les mécanismes existants.

- 186.** L'extension des régimes légaux de sécurité sociale dépend en grande partie d'une meilleure gestion des affaires publiques. Cela dit, beaucoup de gens restent dans l'impossibilité ou la quasi-impossibilité de contribuer à ces régimes. Des mesures ont été prises afin d'encourager certains pays à envisager la mise en place de systèmes d'assistance sociale financés par l'impôt. On a constaté qu'en l'absence de ces filets de sécurité les mécanismes fondés sur les principes de la microassurance au sein de groupes ou de communautés ont joué un rôle important dans la fourniture d'une protection sociale, particulièrement en matière de soins médicaux. Des études et des tests sont en cours afin de déterminer si la meilleure manière de soutenir ces systèmes est d'établir des liens entre eux et les systèmes publics ou, comme aux Philippines, de mettre en place un régime de répartition des risques fondé sur les principes de la réassurance sociale.
- 187.** Un programme a été lancé avec le programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) afin de trouver une solution pour les femmes du secteur informel qui ne peuvent la plupart du temps bénéficier de prestations de maternité, en particulier en ce qui concerne les soins médicaux. Plusieurs options sont examinées: systèmes de microassurance communautaire propres à permettre aux travailleuses pauvres du secteur informel de bénéficier d'une protection en matière de maternité et de santé génésique; moyens les plus efficaces d'étendre les soins de santé maternelle aux travailleuses pauvres du secteur informel; intégration des soins de santé maternelle dans les systèmes existants de microassurance santé qui ont été mis en place par des organisations communautaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- 188.** Des activités ont également été entreprises en faveur des employées de maison, des femmes victimes de la traite et des travailleurs migrants sans qualification, notamment ceux en situation irrégulière, qui sont parmi les plus vulnérables.

Afrique

- 189.** Un grand projet de recherche est mené actuellement au Zimbabwe, en Zambie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Il vise à recenser les dispositions existant en matière de protection sociale dans chacun de ces pays afin de déterminer si elles sont adaptées aux besoins des personnes travaillant dans le secteur informel.
- 190.** Au niveau régional, le programme STEP, basé à Dakar et financé par la Belgique, le Portugal, le PNUD et la Fondation Ted Turner pour les Nations Unies, continue à promouvoir les systèmes de santé mutualiste et autres organisations mutualistes, particulièrement en Afrique centrale et occidentale. Le Centre de Turin et l'ACOPAM (Appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base) ont publié des manuels et des guides sur les systèmes de santé mutualiste afin de promouvoir la protection sanitaire dans les zones rurales et le secteur informel. Deux nouveaux systèmes de soins médicaux ont été mis en place au Cameroun et dans la République démocratique du Congo.
- 191.** Une conférence panafricaine sur l'association des travailleurs à la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail s'est tenue à Gaborone au Botswana. Elle a adopté la «Déclaration syndicale de Gaborone». Cette déclaration présente la position des syndicats sur la mobilisation des travailleurs contre le VIH/SIDA.

Amériques

192. Le BIT participe à un groupe thématique de la Communauté des Caraïbes ainsi qu'à un groupe thématique des Nations Unies à Trinité-et-Tobago sur le VIH/SIDA. En janvier 2001, un atelier de travail d'une journée sur le VIH/SIDA dans le monde du travail a été organisé à la Barbade pour les responsables syndicaux.

Asie et Pacifique

193. Dans cette région, le BIT coopère étroitement avec l'ONUSIDA en vue d'une meilleure coordination. Au Pakistan, des programmes de formation sur le VIH/SIDA sont organisés pour les ouvriers, les cadres et les responsables, dans le cadre d'un projet BIT/ONUSIDA, en collaboration avec le ministère du Travail. En Inde, le BIT met en œuvre un projet pilote axé sur l'action tripartite nécessaire pour la prévention du VIH/SIDA dans le monde du travail.
194. Au Viet Nam, un certain nombre de projets ont été menés afin d'améliorer des conditions de vie et de travail des travailleuses.

Europe

195. Dans les PME, les travailleurs sont moins susceptibles que dans les grandes entreprises de recevoir la visite des inspecteurs du travail. A la demande du syndicat bulgare CITUB, le BIT a contribué à la formation de «travailleurs inspecteurs» chargés de compléter l'action des inspecteurs du travail, qui ne se rendent jamais ou rarement dans les petites entreprises.
196. En collaboration avec des chercheurs russes et avec la Fédération syndicale de Moscou, le BIT a entrepris un projet visant à alimenter le débat sur l'égalité des sexes sur le lieu de travail en Russie. On a procédé à une évaluation des conditions de travail et des inégalités entre hommes et femmes dans trois entreprises pilotes. La pertinence des réglementations relatives aux questions d'égalité entre les sexes a été évaluée. Des accords collectifs visant à promouvoir l'égalité des chances des femmes dans les entreprises pilotes ont été mis en œuvre. Un code de conduite a été élaboré et des mesures ont été adoptées, afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

3 d) Champ des systèmes de sécurité sociale

Les Etats Membres élargissent le champ de leurs systèmes de sécurité sociale (y compris le secteur informel et les travailleurs pauvres), améliorent et diversifient les prestations, renforcent la gestion selon les principes d'une bonne gouvernance et élaborent des politiques pour surmonter les problèmes financiers.

197. Les stratégies de coopération technique sont flexibles et multidimensionnelles. Les activités ont visé à favoriser l'extension des régimes légaux, afin d'en faire bénéficier des catégories de travailleurs jusque-là exclues ou dans le but d'augmenter le nombre des risques couverts. L'effort a surtout porté sur l'Afrique et sur l'Asie de l'Est et du Sud-Est où les niveaux de protection sociale sont faibles et où, dans certains pays, la situation s'est détériorée à cause des évolutions politiques et économiques (Chine, Viet Nam, Afrique du Sud, Ethiopie) ou des retombées des crises économiques (Indonésie, Thaïlande). Face à ces problèmes, on a observé une modification des priorités dans le domaine de la sécurité sociale, qui sont passées du financement des retraites dans le long terme à la satisfaction des besoins immédiats des travailleurs pauvres sous forme d'allocations de chômage, d'aide sociale et d'accès aux soins de santé.

Afrique

- 198.** Des projets de modernisation des institutions de sécurité sociale, financés par la Banque mondiale, sont en cours au Cameroun et au Gabon. Ils visent à améliorer la gestion financière, technique et administrative. Une aide a été fournie aux régimes de sécurité sociale du Rwanda et de la République démocratique du Congo.
- 199.** En Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, des évaluations actuarielles des régimes de sécurité sociale ont été menées à bien et une assistance a été fournie pour la mise en œuvre des recommandations faites dans ce cadre. Un audit actuariel a été entrepris en République centrafricaine (Caisse nationale de sécurité sociale) et au Cameroun (Caisse nationale de prévoyance sociale). Une aide est fournie à la Guinée, au Mali, à la Mauritanie et au Sénégal pour la modernisation de leurs systèmes de protection sociale. Au Sénégal, l'extension de la sécurité sociale a pris la forme d'un régime de solidarité/emploi/retraite.
- 200.** Au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, dans le cadre d'un projet BIT/DANIDA concernant les syndicats et le secteur informel, des efforts ont été faits afin de mettre en place des associations pour la protection des travailleurs de certains secteurs (par exemple, vendeurs de légumes ou de poissons).
- 201.** Des structures tripartites, comprenant des groupes représentatifs du secteur informel, ont été mises sur pied au Bénin, au Cameroun et au Gabon, afin de moderniser les régimes existants et d'étendre leur protection au secteur informel.

Amériques

- 202.** Un programme sur la sécurité sociale pour tous est mis en œuvre actuellement en coopération avec le sous-secrétaire du Chili à la prévoyance sociale. Il vise à améliorer les connaissances et les capacités techniques nécessaires à l'élaboration et à la gestion des programmes de sécurité sociale, en particulier dans le domaine des pensions.
- 203.** Dans le cadre du programme STEP, un programme contre l'exclusion dans le domaine de la santé est en cours en Argentine. Il comporte deux volets: extension de la protection sociale en matière de santé et approches nouvelles de la protection maternelle et infantile.
- 204.** Au Venezuela, une aide a été fournie à l'élaboration de projets de réforme du régime de sécurité sociale, ainsi qu'en matière d'indemnités de licenciement. Une assistance technique a été apportée à l'Institut de sécurité sociale de la Colombie pour l'analyse des réformes.
- 205.** Des séminaires nationaux organisés dans le cadre d'un projet financé par l'Espagne et concernant les systèmes de sécurité sociale ont eu lieu dans plusieurs pays d'Amérique latine.

Etats arabes

- 206.** Une aide a été fournie à l'organisme de sécurité sociale du Koweït pour l'évaluation actuarielle. L'impact financier des changements apportés au droit de la sécurité sociale en Jordanie a été analysé. Des services consultatifs sur la réforme de la sécurité sociale ont été fournis à la Fédération générale des syndicats de travailleurs du Yémen.

Asie et Pacifique

207. En République démocratique populaire lao, le PNUD a financé un projet visant à aider le gouvernement à développer un système de sécurité sociale qui permettra aux travailleurs du secteur privé de bénéficier d'une protection sociale.
208. Au Viet Nam, le BIT a aidé le gouvernement à élaborer une nouvelle législation en matière de sécurité sociale, laquelle est actuellement débattue à l'Assemblée nationale. On pense qu'elle sera promulguée au premier trimestre de 2002. Cette législation vise, entre autres, à étendre la protection sociale.

Europe

209. L'Italie a financé un projet visant à améliorer la capacité du ministère albanais du Travail et des Affaires sociales en matière de services sociaux et à l'aider à évaluer l'impact de ses interventions.
210. Le gouvernement français a financé un projet pour aider les gouvernements des pays d'Europe centrale et orientale à restructurer leurs systèmes de sécurité sociale et pour donner aux travailleurs et aux employeurs les moyens de participer de manière plus efficace à l'élaboration de la politique en matière de sécurité sociale et à la gestion du régime mis en place.
211. Le BIT a lancé, avec l'appui de la Banque mondiale, du PNUD, du FMI ainsi que de certains donateurs bilatéraux, un projet d'examen des dépenses sociales et de budgétisation sociale dans la Fédération de Russie, dans le cadre duquel les informations nécessaires à la prise de décisions sur l'avenir du système de protection sociale du pays sont rassemblées.

3 e) Insécurité économique et sociale

Les mandants de l'OIT sont capables d'analyser les différents aspects de l'insécurité économique et sociale et de formuler des mesures pour combattre les conséquences préjudiciables de l'insécurité.

212. Le travail s'est centré sur: i) l'élaboration d'une base de données mondiale, exigeant la mise en place d'un réseau mondial de spécialistes des questions de travail venant d'institutions renommées, afin de produire, rassembler et compiler des informations sur les indicateurs de la sécurité socio-économique; ii) les enquêtes sur la sécurité et la flexibilité de la main-d'œuvre en entreprise (ELFS) qui examinent principalement l'impact des restructurations industrielles sur la sécurité des travailleurs dans les Etats Membres de l'OIT; iii) les enquêtes sur la sécurité des personnes qui mettent l'accent sur les besoins et les perceptions des travailleurs quant aux intérêts qu'ils cherchent à protéger et à promouvoir, aux sources de l'insécurité et à ses manifestations, aux mécanismes les mieux à même de représenter leurs intérêts et à l'image qu'ils ont des institutions qui pourraient le mieux les mettre sur la voie du progrès dynamique et du développement durable.
213. L'évaluation de régimes novateurs de sécurité sociale mis en œuvre par les gouvernements, l'administration locale et les ONG, notamment pour que ceux qui ne sont pas protégés par les formes classiques de sécurité sociale puissent bénéficier d'une protection sociale, a constitué une autre activité prioritaire.

Afrique

214. Les programmes de lutte contre la pauvreté en Afrique occidentale comportent des volets relatifs à la sécurité économique et sociale. Des monographies sur l'emploi, la formation et la protection sociale ont été rédigées pour dix pays.

Amériques

215. Un des principaux programmes compensatoires visant à réduire la pauvreté est mis en œuvre au Brésil depuis cinq ans. Ce sont des autorités municipales et des responsables de districts qui ont été les premiers à lancer le programme dénommé «Bolsa-escola», grâce auquel chaque famille se voit accorder une subvention venant compléter son revenu. Le bureau de l'OIT à Brasilia et la Banque mondiale ont financé une deuxième étude sur le programme Bolsa-escola de Recife. Ses résultats ont été présentés en novembre 2000 lors d'un séminaire organisé par la Chambre des représentants avec le soutien du ministère de l'Éducation et de l'UNESCO, afin d'examiner les principaux aspects de ces programmes.

Europe

216. Au Kazakhstan, le BIT mène, avec l'aide du PNUD, un examen global de la politique sociale du pays. L'intervention de l'OIT est considérée comme un élément important dans le débat national en cours au sujet de l'adoption et de la mise en œuvre d'un concept de protection sociale globale pour le Kazakhstan.

4 a) Reconnaissance du dialogue social

Promouvoir le dialogue social afin que son rôle fondamental d'instrument de la démocratie, de défense des droits au travail, de promotion du consensus par la négociation et de développement économique et social soit mieux compris et plus largement accepté et exploité.

217. En dépit des nombreux efforts qui ont été déployés ces dernières années par le biais de programmes et d'activités de coopération technique, le rôle central que doit jouer le dialogue social dans la société n'est pas encore pleinement compris, reconnu ni soutenu, notamment pour ce qui concerne l'association des représentants des travailleurs et des employeurs ainsi que des ministres du Travail et de l'Emploi à l'élaboration et à l'application des politiques économiques et sociales. Le programme IPF/DIALOGUE (programme focal pour le renforcement du dialogue social) coordonne plusieurs projets de coopération technique au titre de cet objectif opérationnel.

Afrique

218. Le programme PRODIAF financé par la Belgique et le programme PRODIAL financé par le Portugal, destinés respectivement aux pays francophones et lusophones d'Afrique, figurent parmi les principaux programmes ayant pour but de renforcer le dialogue social et le tripartisme.
219. En Afrique sahélienne, le PRODIAF aide les partenaires sociaux à revitaliser le dialogue social, conformément aux recommandations tripartites adoptées dans chacun des pays. Un projet sur l'ajustement structurel, l'emploi et le rôle des partenaires sociaux est mené au Mali et en Guinée. Dans les pays dévastés par la guerre, comme le Sierra Leone et la Guinée-Bissau, le BIT aide à trouver des moyens de restaurer les mécanismes de dialogue social nécessaires à la reconstruction.

220. Au niveau sous-régional, et avec le soutien du PRODIAF, un comité de suivi de la Déclaration de Ouagadougou, qui couvre les pays de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), a été mis en place. Un séminaire sous-régional de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bangui dans laquelle tous les participants réaffirment leur volonté de promouvoir le dialogue social dans chaque pays.
221. En Afrique du Nord, des séminaires sur la négociation collective et sur la formation professionnelle ont été organisés au Maroc et en Tunisie.

Amériques

222. Un projet financé par la Norvège (Tripartisme et dialogue social en Amérique centrale: renforcement du processus de consolidation de la démocratie — PRODIAC) contribue au processus de consolidation de la démocratie et à la mise en place de mécanismes participatifs en organisant des consultations et un dialogue qui favorisent le consensus entre les partenaires sociaux sur des problèmes communs de la sous-région. Des plans nationaux pour le développement du dialogue social ont été approuvés à l'issue de négociations tripartites.

Etats arabes

223. Le bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes a organisé à Beyrouth, en collaboration avec le programme focal sur le dialogue social et l'OAT (Organisation arabe du travail), un séminaire régional sur la promotion de la consultation tripartite et du dialogue social dans les pays arabes. Des séminaires nationaux bipartites employeurs-travailleurs ont été organisés au Yémen et en Jordanie.

Asie et Pacifique

224. Un séminaire régional sur le dialogue social en Asie et son évolution future, financé par le Japon et l'Allemagne, a notamment examiné les questions suivantes: capacités des parties prenantes, mécanismes institutionnels, structure, processus et résultats attendus du dialogue social.
225. A l'occasion de la réunion du Pacifique Sud sur le dialogue social (axée sur la Déclaration) qui s'est tenue à Wellington et a été financée par le Japon, des plans d'action tripartites nationaux ont été développés afin que Kiribati, les Iles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée puissent mettre en place ou renforcer les institutions tripartites de dialogue social.

Europe

226. Plusieurs séminaires sur la culture (ou la philosophie) du dialogue social ont été organisés par le bureau de l'OIT à Moscou. Le premier a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan). Plusieurs séminaires ont été organisés par l'équipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale afin de promouvoir le concept de dialogue social.

4 b) Institutions de dialogue social

Renforcer les institutions, mécanismes et processus de dialogue social dans les Etats Membres de l'OIT.

227. Un certain nombre d'activités ont été organisées pour donner suite à des réunions sectorielles ou à la demande des mandants. En collaboration avec le Centre de Turin, un atelier sur la mise en œuvre du programme et la formation d'instructeurs a été organisé dans le cadre du programme de formation des travailleurs portuaires.
228. Plusieurs documents audiovisuels ont été préparés dans le cadre d'un programme pour la promotion du travail décent dans le secteur des transports maritimes, financé par la Fédération internationale des travailleurs des transports. Un séminaire tripartite sur les normes du travail maritime a été organisé pour les pays d'Europe centrale et orientale à Saint-Pétersbourg.
229. Deux séminaires tripartites sur la sécurité dans les mines ont eu lieu en Inde et en Chine. Ils ont encouragé le dialogue social sur la base de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, et de la recommandation s'y rattachant.

Afrique

230. Un projet, mené conjointement par l'OIT et la Suisse et destiné à promouvoir la paix sociale par le partenariat en Afrique australe, a permis aux pays de la sous-région de bénéficier des enseignements tirés d'une phase antérieure du projet sur le règlement des conflits en Afrique du Sud. Le projet vise à instaurer des organes de prévention et de règlement des conflits du travail dans chacun des pays concernés.
231. En Afrique centrale, des informations et des services consultatifs sont fournis et une formation est dispensée, en étroite collaboration avec le Centre de Turin, afin d'améliorer la capacité des partenaires sociaux et du CRADAT (Centre régional africain d'administration du travail). En Afrique orientale, un projet vise à réformer le droit du travail pour préserver la paix sociale et à renforcer les capacités des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs en matière de négociation collective en vue d'améliorer les relations de travail.

Amériques

232. En Colombie, des séminaires ont été organisés sur le dialogue social et le pays a reçu une aide dans ce domaine. Ces initiatives ont abouti à la création d'un organe tripartite. Au Venezuela, une assistance technique a été fournie afin qu'un dialogue s'instaure entre les organisations syndicales au sujet des processus électoraux.
233. A la suite des activités entreprises par le BIT, un conseil tripartite sur l'égalité des chances entre travailleurs et travailleuses a été créé en Argentine. Un forum consultatif sera constitué, afin d'associer au travail du conseil les organisations non gouvernementales s'occupant de l'emploi et de la production.
234. Au Paraguay, un projet, financé par le PNUD, a fourni un appui au ministère de la Justice et du Travail et au Conseil tripartite pour le dialogue social.

Asie et Pacifique

235. La Norvège a financé un projet visant à promouvoir le tripartisme et le dialogue social en Asie du Sud et au Viet Nam. Les projets pilotes qui ont été menés au Népal, à Sri Lanka, au Bangladesh et en Inde sont maintenant terminés, et le projet se trouve actuellement dans une phase stratégique de diffusion et d'élaboration de politiques. Au Viet Nam, deux sous-projets sont à l'étude.

Europe

- 236.** Le BIT, des experts finlandais et des spécialistes russes ont constitué une «coentreprise» sur le partenariat social dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Les projets du BIT et ceux du programme TACIS de l'UE ont contribué à l'intégration du partenariat social (commissions de sécurité, etc.) dans le nouveau droit russe de la santé et de la sécurité au travail.
- 237.** Des services consultatifs ont été fournis aux mandants dans les pays couverts par l'équipe consultative multidisciplinaire de Budapest pour l'amélioration du fonctionnement des institutions de dialogue social et de négociation collective et la réforme du cadre juridique régissant les relations professionnelles.

4 c) Renforcement des partenaires sociaux

Renforcer la représentation, la capacité et les services des parties au dialogue social.

- 238.** De nombreuses activités ont été menées à ce titre; elles ont été axées sur les besoins des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que sur ceux de l'administration du travail.

Activités pour les travailleurs

- 239.** Chaque activité menée dans le cadre de la coopération technique a visé à renforcer la représentation, les capacités ainsi que les services des organisations de travailleurs, considérées comme des agents importants du changement social et des partenaires au dialogue social. Toutes sortes d'activités d'éducation ouvrière ont été organisées — fourniture de matériel pédagogique, organisation d'ateliers et de séminaires, services consultatifs spécialisés — afin que les travailleurs puissent mieux comprendre les différents objectifs stratégiques et mieux participer aux initiatives s'y rapportant.
- 240.** Le renforcement et la consolidation des structures syndicales et des infrastructures d'éducation ouvrière ont été au centre de la plupart des projets, comme ceux qui ont été financés par le DANIDA au Mozambique, en Mongolie, au Cambodge, en Ouganda, au Népal, à Sri Lanka et en Inde. On a constaté une augmentation importante des adhésions et par conséquent de la représentativité des syndicats en Ouganda et au Cambodge. Cela a été vrai aussi dans les organisations de travailleurs ruraux de l'Inde.
- 241.** Certains projets ont visé plus particulièrement à renforcer la participation des travailleurs au dialogue tripartite, à améliorer les relations de travail et à accroître le nombre de conventions collectives. Des progrès ont été faits dans ce domaine en Egypte, au Népal et dans le Pacifique Sud. D'autres projets, bien que surtout axés sur le renforcement des institutions, ont également abouti à une augmentation du nombre de conventions collectives, à l'amélioration des compétences des participants aux commissions tripartites et à de nouvelles demandes de modification de législations du travail obsolètes (Ouganda, Mozambique et Inde du Sud).
- 242.** Les organisations syndicales du Pérou, de la Colombie, de l'Equateur et du Venezuela ont actualisé leurs programmes de formation pour ce qui touche aux droits fondamentaux et notamment à la négociation collective.
- 243.** Des projets menés au Mozambique, en Ouganda, en Afrique francophone et au Cambodge ont favorisé l'unité syndicale.

- 244.** Dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI, on a cherché à doter les mandants des capacités nécessaires à leur participation aux réseaux mis en place dans la région (droits syndicaux, éducation ouvrière, réseaux de femmes).
- 245.** En Russie, des syndicats ont présenté leur propre projet de Code du travail, fondé sur les normes de l'OIT.
- 246.** Le projet INT/01/M31/FOR (Fondation Ford) qui a été lancé récemment et auquel participent le BIT (ACTRAV), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), les Secrétariats professionnels internationaux (SPI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE devrait également donner des résultats importants. Une base de données sur l'évolution des taux de syndicalisation sera établie, et le projet permettra d'approfondir l'analyse de l'action menée par les syndicats auprès des travailleurs du secteur informel et des travailleurs non protégés, ainsi que dans les multinationales.

Activités pour les employeurs

- 247.** Le programme de coopération technique avec les organisations d'employeurs se fonde sur des plans de travail annuels formulés par des spécialistes des équipes multidisciplinaires, en étroite consultation avec les organisations d'employeurs bénéficiaires et en s'inspirant des suggestions pertinentes du Bureau des activités pour les employeurs. Le programme vise principalement à ce que les organisations d'employeurs puissent fournir à leurs membres de nouveaux services ou de meilleurs services, grâce au renforcement de leur capacité de fournir ces services et à la mise en place d'une politique ou de mesures pratiques pour élargir leur représentation. Les organisations d'employeurs doivent par ailleurs établir des plans stratégiques pour atteindre leurs objectifs. L'organisation d'employeurs du Kenya a élaboré un plan stratégique pour 2000-2004 avec l'aide du BIT et a conçu un programme d'action qui s'inscrit dans le cadre des «programmes focaux» afin de fournir de meilleurs services à ses membres. Des plans stratégiques ont également été élaborés par les organisations d'employeurs en Thaïlande, en Inde, au Népal, en Erythrée, en Ethiopie, à Sao Tomé-et-Principe, en République démocratique du Congo et en Algérie.
- 248.** La compétitivité de leur nation et de leurs entreprises dans le contexte de la mondialisation est une question essentielle pour les employeurs. Un programme régional de renforcement des organisations d'employeurs de l'Asie-Pacifique pour accroître la compétitivité dans le nouveau contexte a été mené pour 14 organisations d'employeurs. Dans ce cadre, on a défini le rôle que ces organisations peuvent jouer pour accroître la compétitivité dans leur pays ainsi que les obstacles qui s'opposent à l'insertion dans l'économie mondiale. Des programmes similaires ont été menés en Inde, au Kenya et à Maurice. Au Costa Rica, l'organisation d'employeurs s'est vu accorder une aide pour l'examen des obstacles à la compétitivité nationale, qui lui a permis de présenter au comité législatif un projet de loi visant à lever ces obstacles.
- 249.** En Albanie, l'aide aux employeurs a conduit à la création d'une organisation d'employeurs indépendante. Au Kazakhstan, le BIT a aidé les employeurs à lancer une nouvelle organisation d'employeurs. La coopération technique a abouti à la création du Forum des employeurs du sud-est de l'Europe, qui a pour but de faciliter l'échange d'informations sur le pacte de stabilité entre les organisations d'employeurs des Balkans. L'organisation d'employeurs de Croatie reçoit une aide pour la création d'un institut de formation à la gestion.
- 250.** Les activités suivantes ont été menées dans le cadre du programme sur le développement des entreprises, les conditions de travail et la sécurité et la santé: renforcement des

capacités de l'organisation d'employeurs de Mongolie pour la mise en œuvre du programme WISE dans les PME; études, démonstrations pratiques et cours de formation visant à aider l'organisation d'employeurs de Bolivie à offrir à ses membres des services en matière de gestion et d'amélioration de la qualité; création en République dominicaine d'une association technique pour la sécurité au travail, composée de représentants des entreprises et rattachée à l'organisation d'employeurs; appui aux organisations d'employeurs de Chine, de Maurice et des Philippines pour qu'elles puissent aider les entreprises à effectuer de meilleures vérifications de la production.

- 251.** Une aide a été fournie aux organisations d'employeurs de l'Equateur, pays dont le système de pension est au bord de la faillite, afin qu'elles puissent présenter des propositions qui feront l'objet de discussions tripartites.
- 252.** Les services d'information de l'organisation d'employeurs des Philippines ont été renforcés par l'organisation de formations et la fourniture d'équipement. L'organisation d'employeurs du Mali a reçu une aide pour la création de nouveaux services d'information et services consultatifs, ce qui a engendré une augmentation du nombre d'adhésions. Grâce à la coopération technique, l'organisation d'employeurs de la République dominicaine a pu se faire mieux connaître. Trois grosses associations d'employeurs représentant plus de 400 000 employeurs de petites et moyennes entreprises, ainsi que des employeurs du secteur de la construction et du secteur de la métallurgie, ont adhéré à l'organisation, ce qui lui a permis d'augmenter considérablement sa représentativité.
- 253.** A la suite d'un atelier sur le recrutement des personnes handicapées, l'organisation d'employeurs de Mongolie a adressé des recommandations au gouvernement sur l'application de la législation et a également établi un plan d'action national pour l'emploi des personnes handicapées.
- 254.** L'organisation d'employeurs de Syrie a reçu une aide afin de promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes et de favoriser leur participation aux niveaux les plus élevés de la prise de décisions. Une table ronde a été organisée en Inde à propos de l'égalité entre les sexes; elle a abouti à des lignes directrices que plusieurs entreprises devraient adopter en 2001.
- 255.** Des programmes régionaux ont été lancés en Afrique et en Asie afin de promouvoir auprès des employeurs la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail par le biais de la mise en œuvre du Pacte global des Nations Unies.

Afrique

- 256.** En Afrique centrale, les associations d'employeurs et de travailleurs de 11 pays ont développé et mis en œuvre des stratégies visant à augmenter le nombre de leurs adhérents. Des associations de travailleurs du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de la République démocratique du Congo et du Tchad ont pris des initiatives pour la formation et la syndicalisation des travailleurs du secteur informel.
- 257.** Au Sénégal et au Mali, des structures ont été mises en place dans le cadre du projet BIT/DANIDA sur les syndicats et le secteur informel, afin de venir en aide aux travailleurs du secteur informel. Des ateliers ont été organisés pour les inspecteurs du travail de la Guinée et du Sénégal au sujet de leur rôle et de leurs responsabilités dans le règlement des conflits sociaux. Au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et au Sénégal, des ateliers ont été consacrés aux techniques de négociation collective. Les comités de femmes ont été renforcés et un réseau a été mis en place au sein du Conseil de l'entente.

- 258.** En Afrique australe, le BIT a essentiellement mené des activités visant à aider les partenaires sociaux à se positionner comme des acteurs importants et durables pour tout ce qui touche au marché du travail, en les sensibilisant à l'importance du dialogue social et en les informant des expériences menées dans d'autres pays.

Amériques

- 259.** Au Pérou et au Venezuela, les employeurs participent à un programme visant à sensibiliser et responsabiliser les organisations d'employeurs de province et à obtenir qu'elles participent davantage aux activités de leur confédération.
- 260.** Dans les Caraïbes, les conciliateurs/médiateurs des gouvernements ont participé à un atelier organisé à Saint-Kitts dans le but d'améliorer le processus de conciliation/médiation en renforçant les compétences des conciliateurs/médiateurs afin qu'ils soient à même d'aider de manière plus efficace les employeurs et les travailleurs à régler les conflits du travail.
- 261.** Grâce au projet de modernisation de l'administration du travail en Amérique centrale (MATAC), financé par l'Espagne, plusieurs des pays ont été en mesure de ratifier la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Etats arabes

- 262.** Dans la Rive occidentale et à Gaza, le projet d'appui à la formation professionnelle, financé par le syndicat italien des travailleurs du secteur bancaire, a aidé la Fédération générale des syndicats de Palestine à renforcer ses structures, ses services et son expertise en matière de développement des compétences.
- 263.** Le BIT a aidé la Fédération des chambres du commerce, d'industrie et d'agriculture de Palestine à préparer une étude sur l'impact de la politique économique et des sanctions israéliennes sur les résultats du secteur privé. Des programmes destinés à renforcer les structures institutionnelles du ministère du Travail de Palestine ont été mis en œuvre avec succès.
- 264.** Des missions consultatives techniques et des activités de formation ont été organisées en Jordanie, au Liban, en Arabie saoudite, dans la Rive occidentale et à Gaza, en relation avec le Code du Travail, l'inspection du travail et l'administration du travail.

Asie et Pacifique

- 265.** Le projet régional d'aide à l'éducation ouvrière pour un meilleur soutien des syndicats aux travailleurs du secteur informel dans certains pays de l'ANASE s'est attaché à augmenter le nombre d'adhérents des syndicats au Viet Nam. Aux Philippines, les syndicats qui ont participé au programme ont concentré leur action sur la syndicalisation des travailleurs du secteur informel, le développement de régimes de sécurité sociale communautaires et la fourniture de conseils aux travailleurs licenciés.
- 266.** En Indonésie, les Etats-Unis ont financé un projet visant à promouvoir et mettre en pratique la liberté d'association et la négociation collective en instaurant des relations de travail de meilleure qualité, davantage fondées sur la confiance. L'objectif est d'améliorer les compétences et capacités des mandants tripartites ainsi que d'autres institutions — pouvoir judiciaire par exemple — pour que tous ces acteurs soient à même de prendre

part utilement au développement d'un système de relations professionnelles solide et moderne.

267. En Inde, un projet interrégional financé par le DANIDA (Education ouvrière pour l'intégration des femmes dans les organisations de travailleurs ruraux) s'est attaché à sensibiliser les syndicats et a aidé les femmes à s'organiser et à acquérir plus d'autonomie grâce à des activités rémunératrices.

Europe

268. Un centre de documentation spécialisé pour la formation syndicale a été créé par le BIT en étroite collaboration avec la Fédération des syndicats indépendants, la CISL, plusieurs SPI (UITA, Union Network International, Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses, Fédération internationale des ouvriers du transport), le Centre de solidarité et la Fondation Ebert. Il servira de point focal pour la formation syndicale et facilitera l'échange d'informations, la création de réseaux et la formation des formateurs syndicaux.

IV. Activités opérationnelles du Centre international de formation de l'OIT, Turin

269. Les dépenses consacrées aux activités de formation mises en œuvre par le Centre de Turin ont atteint environ 23,5 millions de dollars en 2000, contre 24,7 millions en 1999. Le nombre total de participants aux programmes de formation a diminué, passant de 8 070 en 1999 à 7 660. Plus de 41 pour cent des participants étaient des femmes, contre 37 pour cent en 1999. Le nombre de jours/participant est tombé de 117 459 en 1999 à 82 685. L'achèvement d'un certain nombre de projets d'appui à long terme aux institutions italiennes, financés par le Fonds social européen de l'Union européenne, explique le déclin du nombre de participants et de jours/participant. Inversement, les programmes pour les pays en développement et en transition ont augmenté en 2000.
270. En 2000, les participants sont venus de 171 pays différents, la plupart d'Europe, suivis de ceux des Amériques, d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et des Etats arabes. La répartition des participants par région est indiquée au tableau a) de l'annexe 9.
271. Le tableau c) de l'annexe 9 montre la répartition des revenus pour les activités de formation par source de financement. Le gouvernement de l'Italie et l'OIT sont restés les principaux bailleurs de fonds en termes absolus. La contribution volontaire annuelle de l'Italie et le budget ordinaire de l'OIT pour la coopération technique (CBTO) alloué aux activités du Centre de Turin ont représenté, conjointement, moins d'un quart du total des revenus du Centre au titre de la formation. Un certain nombre de programmes personnalisés ont été mis en œuvre avec la participation financière directe des institutions bénéficiaires de pays en développement ou en transition. Une part importante des ressources du Centre a été fournie par l'Union européenne, principalement par le biais du Fonds social européen, ainsi que par la Banque mondiale. Douze nouveaux projets ont été adjugés au Centre par voie d'appel d'offres en 2000.
272. Sur les 372 activités de formation collective mises en œuvre en 2000, 146 (soit 39 pour cent du total) ont été menées dans le domaine de la collaboration avec les bureaux de l'OIT et les équipes multidisciplinaires et/ou institutions nationales de formation. En outre, le Centre met en œuvre un portefeuille modeste, mais grandissant, de projets de formation délivrée entièrement en télé-enseignement grâce à l'utilisation des technologies de

l'information. Cela permet au Centre d'atteindre des participants qui n'ont pas le temps ou les ressources pour passer de longues périodes de formation à l'étranger.

273. Les activités du Centre couvraient tous les objectifs opérationnels; le tableau ci-après montre une répartition des participants du Centre par objectif stratégique de l'OIT en 2000.

Objectif stratégique	Nombre de participants
Objective I	387
Objective II	3 869
Objective III	529
Objective IV	858
Programmes intersectoriels	1 162
Ecole des cadres des Nations Unies	790
Autres activités	65
Total	7 660

274. A propos des activités du Centre ayant trait aux objectifs de l'OIT, on peut noter ce qui suit:

- Le Département de la formation du Centre a été réorganisé conformément aux orientations stratégiques de l'OIT.
- De nouveaux programmes de formation ont été lancés dans les principaux domaines du mandat de l'OIT, à savoir les activités pour les employeurs, le dialogue social, la sécurité et la santé au travail.
- Les efforts ont été intensifiés pour centrer le programme sur les besoins de formation des mandants de l'OIT et des partenaires sociaux. En particulier, le Centre a mis en œuvre 35 activités tripartites de formation (neuf en 1999) et accru les ressources disponibles pour les bourses de perfectionnement à l'intention de représentants des employeurs et des travailleurs.
- Une nouvelle politique a été mise en œuvre pour intégrer les préoccupations relatives aux femmes dans tous les programmes du Centre. L'ancien programme d'habilitation des femmes et de promotion de l'égalité entre les sexes a été dissous, et un coordonnateur pour les questions relatives aux femmes a été nommé pour diriger et soutenir un réseau de points de contact pour les questions relatives à la parité entre les sexes.
- Une séance générale d'information sur la fonction normative de l'OIT et sur les principes établis en la matière a été proposée à la plupart des participants assistant aux cours et aux programmes sur le campus de Turin. Toutes les activités de formation déployées dans le secteur syndical et plusieurs activités mises en œuvre dans d'autres secteurs comportaient des sessions sur les normes internationales du travail en rapport avec le sujet du stage. Un projet a été négocié avec l'Italie pour assurer l'intégration plus systématique des principes et droits fondamentaux dans les cours et programmes d'étude du Centre.

275. En 2000, 1 438 participants aux cours du Centre, soit 18,8 pour cent du total, sont venus de pays parmi les moins développés. Le Centre tente de mobiliser des fonds auprès des donateurs pour assurer aux PMA un accès adéquat à ses programmes de formation.

276. Le Centre a continué de développer ses procédures d'évaluation. Un questionnaire de fin de cours, complet et normalisé, a été introduit partout en l'an 2000, remplaçant les différents outils précédemment élaborés par divers programmes. Les résultats de ce questionnaire sont introduits dans une base de données couvrant l'ensemble du Centre et permettant aux directeurs de cours et à la direction du Centre de prendre, le cas échéant, des mesures correctives.

277. Diverses méthodes ont été utilisées de manière sélective pour évaluer l'impact des activités de formation du Centre. Trente années d'expérience du Centre ont permis d'identifier certains facteurs déterminant l'efficacité de la formation:

- l'adéquation et l'adaptation des objectifs, du contenu et des méthodes de la formation au profil, aux besoins et à la situation des stagiaires;
- une sélection rigoureuse des stagiaires;
- des méthodes propres à stimuler la participation active et l'enrichissement mutuel des stagiaires;
- l'engagement et la capacité de l'institution bénéficiaire à bien utiliser les compétences individuelles acquises par la formation;
- la continuité du personnel dans l'institution bénéficiaire;
- l'engagement et la capacité de l'institut de formation à aider les stagiaires, au-delà de la formation à proprement parler, à utiliser leurs connaissances et leurs compétences acquises par la formation.

V. Evaluation sélective des résultats et enseignements tirés de cette évaluation

278. Chaque année sont évalués de nombreux programmes et projets. Suite aux requêtes présentées par la Commission de la coopération technique au cours des précédentes sessions et compte tenu des rapports d'évaluation, la présente section met en exergue certaines conclusions.

A. Projet tendant à promouvoir la politique de l'OIT à l'égard des peuples indigènes et tribaux

279. Ce projet interrégional a été mis en œuvre entre 1996 et 2000. Une évaluation a été effectuée en mars 2000, après quoi le DANIDA a accepté de fournir des fonds pour une nouvelle période de trois ans.

Objectifs

- Elaboration, adoption et mise en œuvre de politiques intégrant les besoins et les priorités des peuples indigènes et tribaux.
- Meilleure connaissance et meilleure compréhension des principes énoncés dans la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.
- Renforcement de la capacité des peuples indigènes et tribaux à promouvoir et défendre leurs propres intérêts.

Principaux résultats

280. Ce projet a réussi à ouvrir des voies de dialogue sur des questions concernant les peuples indigènes et tribaux. Il a réussi à créer des capacités efficaces et à mettre en œuvre des activités de formation pour un certain nombre d'organisations des peuples indigènes et tribaux. Des progrès considérables ont également été accomplis dans la promotion de la convention susmentionnée dans les enceintes internationales. Un certain nombre de documents directifs nationaux et internationaux reflètent désormais les principes de la convention. Au Cambodge et au Laos, l'assistance aux projets a facilité l'élaboration de politiques nationales reflétant ces principes.

281. Enseignements et marche à suivre:

- Le projet avait lancé des microactivités visant à responsabiliser les communautés locales, limitant ainsi la traduction, dans la politique nationale, des principes de la convention susmentionnée. En conséquence, pendant la nouvelle phase du projet, davantage de temps et de ressources seront consacrés à l'initiation de hauts fonctionnaires aux principes de la convention.
- Dans certains pays du projet, même si les microactivités ont bénéficié à diverses communautés indigènes, elles n'ont pas eu pour effet d'accroître leur capacité à engager le dialogue concernant la promotion et la protection de leurs droits. Pour permettre à ces peuples de jouir pleinement de leurs droits, il convient d'améliorer leur niveau de vie. Cette question sera abordée pendant la nouvelle phase du projet grâce à une collaboration accrue avec d'autres projets pertinents.
- La centralisation des ressources à Genève a limité l'intégration des activités de projet dans les structures extérieures actuelles de l'OIT, ainsi que la collaboration avec d'autres projets et programmes de l'Organisation. Une décentralisation des ressources, avec des coordinateurs régionaux affectés en Afrique et en Asie, est prévue dans la nouvelle phase.

B. Système de vérification et de contrôle du travail des enfants dans les fabriques de vêtements du Bangladesh

282. Le projet, financé par le département du Travail des Etats-Unis, vient d'arriver au terme de sa deuxième phase (1998-2000) et était fondé sur un protocole d'accord conclu entre l'industrie, l'OIT et l'UNICEF.

Objectif

283. Eliminer l'emploi des enfants de moins de 14 ans dans l'industrie vestimentaire au Bangladesh par la fourniture d'un programme complet et intégré de services d'appui direct aux enfants, à leurs parents et aux employeurs.

Principaux résultats et conclusions

284. Diminution spectaculaire du nombre d'usines employant des enfants, dont la proportion a été ramenée de 40 pour cent en 1995 à 3,1 pour cent à la fin de juin 2000. Le projet a créé un système efficace et crédible de contrôle et de vérification. Pendant ces quatre années, il a aussi identifié et retiré 26 866 enfants d'usines membres de l'Association des fabricants et des exportateurs de vêtements du Bangladesh (BGMEA) et a pu dispenser une éducation

élémentaire, des bourses et une formation professionnelle à 8 338 travailleurs-enfants. Une évaluation indépendante récente du présent projet a permis de constater que l'on ne s'efforçait guère de l'institutionnaliser par le transfert du système de contrôle et de vérification aux partenaires ou à des parties indépendantes: qu'il était difficile d'atteindre tous les enfants visés; qu'il y avait occasionnellement des lacunes dans la communication et la transmission d'informations par les partenaires.

Enseignements et recommandations

- Le succès de tels projets passe par un système de contrôle indépendant, crédible et transparent.
- Sont requises des approches sectorielles et une coopération efficace entre les divers partenaires.
- Les efforts tendant à éliminer le travail des enfants doivent être reliés à des alternatives économiquement viables et socialement attractives.
- Des programmes de protection sociale doivent être en place avant ou en même temps que les travailleurs-enfants sont identifiés ou retirés.
- Les aspects institutionnels et organisationnels du programme sont importants: il faut assurer le suivi des engagements financiers et politiques en clarifiant le rôle du comité directeur et il faut, avant de commencer, que soit mis en place un dispositif d'administration de projet.

C. PASMEC (Programme d'appui aux structures mutualistes d'épargne et de crédit)

285. Ce projet, financé par le gouvernement norvégien, a été mis en œuvre pendant six ans, entre 1995 et 2001, dans divers pays de l'Afrique de l'Ouest.

Objectifs

- Permettre aux pauvres, par un appui aux institutions de microfinancement de l'Afrique de l'Ouest, d'accéder plus facilement à des services financiers vitaux.
- Constituer, par l'intermédiaire de la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), un cadre réglementaire et politique favorable et incitatif, facilitant la création d'institutions de financement pour les pauvres.

Principaux résultats

286. Le projet a dispensé une formation avec succès, entrepris des études et aidé à la création d'une banque de données sur les institutions de microfinancement et sur la clientèle. Les autorités monétaires ont reconnu l'importance du microfinancement, qui a aidé la BCEAO à maintenir en la matière une politique constante et cohérente. Au total, 280 institutions de microfinancement ont été créées et consolidées. En six ans, le nombre de membres participants est passé de 1,3 million à 4 millions, dont 40 pour cent de femmes. Les agences de la BCEAO, qui représentent 2 800 établissements, atteignent plus de gens que les 600 banques classiques. Ces institutions ont levé des ressources nationales évaluées à 145 millions de dollars et injecté 125 millions de dollars dans des activités génératrices de revenus et d'emplois. La situation financière des institutions de microfinancement est saine

malgré les problèmes qui se posent occasionnellement du fait de l'expansion rapide de leurs portefeuilles de prêts.

Enseignements et recommandations

- Les changements de politiques prennent des années avant de se concrétiser; le programme de coopération technique devrait être élaboré en conséquence.
- L'OIT peut devenir un partenaire sérieux des banques centrales et défendre ainsi plus efficacement les intérêts sociaux en matière de financement.
- Pour influencer sur la vie des pauvres, des instances de décision comme les banques centrales et les ministères des Finances peuvent servir de point d'entrée; à cet égard, le créneau et l'avantage comparatif de l'OIT résident dans le travail de conception et la diffusion de l'information.

D. Renforcement des organisations de travailleurs en Europe centrale et orientale

287. Financé par le gouvernement néerlandais, ce projet, d'un montant de 787 118 dollars et couvrant l'Europe centrale et orientale, a été mis en œuvre entre juillet 1997 et mars 2001.

Objectifs

- Permettre aux dirigeants et experts participants des confédérations syndicales de mettre à profit les compétences et connaissances acquises pour mieux représenter l'intérêt de leurs membres dans les domaines suivants: négociation collective, sécurité et santé au travail, protection sociale et problèmes de transition économique, intégration régionale et mondialisation.
- Permettre aux dirigeants et experts participants des confédérations syndicales d'apporter une contribution plus professionnelle au développement de la société civique de leur pays.

Principaux résultats

288. Les dirigeants et experts syndicaux ont une capacité accrue. Le projet a contribué à instaurer un climat de confiance et à développer des attitudes coopératives au sein des syndicats et parmi les partenaires sociaux. Des stratégies d'échanges Est-Ouest ont été élaborées dans des domaines d'intérêt commun: formation à la communication et constitution de réseaux, et questions liées à la parité entre les sexes.

Enseignements et recommandations

- Des ressources de l'OIT sont venues compléter le projet, des spécialistes de l'équipe consultative multidisciplinaire ayant offert des services consultatifs d'experts. Les syndicats ont joué un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue social. Une telle dynamique et de tels liens sont de nature à améliorer le dialogue social au niveau tripartite et devraient être développés dans les travaux futurs.

- Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux implications controversées de l'impact de la mondialisation et des politiques des institutions financières internationales dans la région.
- Il convient de privilégier et de promouvoir davantage le renforcement et le développement des réseaux dans la région et de favoriser les échanges Est-Ouest.
- Il faut développer la capacité des syndicats dans le domaine de la gestion des communications et de la technologie de l'information.
- Le rôle et la participation des femmes dans les syndicats était une question très sensible en Europe centrale et orientale du fait que la direction masculine de nombreux syndicats est traditionnellement très réticente à soutenir activement l'intégration des femmes à tous les niveaux de responsabilité. Il convient d'assurer un meilleur suivi des efforts déjà entrepris par les structures internationales et régionales pour surmonter cette lacune. Il faut en outre intégrer dans les futures activités de projet des analyses et stratégies plus directes de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

E. Développement du secteur privé par l'intermédiaire des organisations d'employeurs dans les pays parties à l'Accord de Visegrad

289. Ce projet, financé par le gouvernement néerlandais, a été mis en œuvre en Croatie, en Hongrie, en Pologne, dans la République tchèque, en Slovaquie et en Slovénie. La période 1998-2001 correspondait à la seconde phase du projet. L'évaluation finale du projet a été entreprise en mai 2001.

Objectifs

- Donner aux organisations d'employeurs les moyens de redéfinir leur mission et leur stratégie institutionnelle et d'élaborer et mettre en œuvre des programmes pour intensifier leur développement et l'inscrire dans le long terme.
- Donner aux organisations d'employeurs les moyens d'assurer un leadership institutionnel et des services orientés vers le consommateur pour répondre aux besoins du secteur privé.

Résultats

290. Le premier objectif a été largement atteint. Cependant, les plans stratégiques et d'action qui avaient été élaborés ont vite été dépassés. Des changements survenus dans le personnel et la direction des organisations d'employeurs ont rendu difficile le maintien du potentiel de connaissances acquises. Comme pour le deuxième projet, la création de réseaux d'organisations d'employeurs pour échanger des données d'expérience et établir des données-repères a été le résultat le plus précieux du projet. L'un de ces réseaux, le Forum des employeurs de l'Europe du Sud-Est, a permis des échanges d'informations entre les organisations d'employeurs des Balkans sur le pacte de stabilité pour cette région et de représenter les intérêts des employeurs.

291. Dans l'ensemble, le projet a eu un impact modeste. Sa mise en œuvre a été entravée par une interruption de financement de la part des donateurs, par des changements survenus

dans la gestion du projet, par sa conception trop ambitieuse et par le constant bouleversement structurel auquel étaient confrontés les bénéficiaires.

Enseignements et recommandations

- Les projets doivent être induits par la demande. Un projet a moins de chances de succès s'il ne répond pas aux priorités et besoins immédiats des partenaires.
- Il est difficile, dans l'actuel contexte régional, caractérisé par un environnement en mutation rapide et des organisations faibles, d'avoir une approche ambitieuse à long terme du développement institutionnel. Une alternative valable est la promotion de petits projets reliés entre eux et visant des partenaires individuels.
- Il importe en particulier, pour le succès de projets de développement institutionnel, que les partenaires appropriés à ces projets soient choisis sur la base de leur capacité actuelle. Si les partenaires au projet ne sont pas solides, ils ont moins de chances de tirer profit de l'appui aux projets.

F. MATAC: modernisation des administrations du travail d'Amérique centrale

292. Ce projet sous-régional couvre l'Amérique centrale, le Belize, le Panama et la République dominicaine. Il était programmé sur une période de trois ans comprise entre novembre 1997 et décembre 2000. Par la suite, les donateurs (le ministère espagnol du Travail et des Affaires sociales et l'Agence espagnole de coopération internationale) ont décidé de continuer à financer le projet pendant deux années de plus.

Objectif

- Faire en sorte que les systèmes d'administration du travail soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre de manière efficace et dans un climat de dialogue social, des politiques qui répondent de manière adéquate aux attentes sociales des employeurs et des travailleurs.

Principaux résultats

293. La ratification par la République dominicaine de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, conjointement avec la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, qui a conduit à une large prise de conscience et à une pratique étendue du tripartisme. Le Belize et El Salvador ont ratifié la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978. Des progrès considérables ont été accomplis vers la pleine application de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969. Ce projet a réussi à associer des partenaires sociaux à des décisions concernant de grands changements organiques, notamment à celles prises en République dominicaine et au Panama. Le projet contribue aussi à une plus grande intégration régionale en favorisant l'harmonisation des institutions et des systèmes et en promouvant les programmes sous-régionaux.

Problèmes rencontrés et marche à suivre

- Dans certains pays de projet, le statut d'agent de la fonction publique ne s'appliquait pas aux employés du ministère du Travail; les conseillers de la main-d'œuvre étaient recrutés sur la base de considérations politiques et n'avaient pas les compétences requises. On s'est efforcé de résoudre ce problème en encourageant le professionnalisme de tels conseillers et en consacrant de nombreuses ressources à la formation.
- La législation du travail limitait, dans certains pays, l'efficacité des conseillers et des unités administratives. Pendant la seconde phase du projet, des ressources ont été utilisées pour compiler les lois et règlements avant d'engager des réformes en matière de formation et de procédures.

VI. Conclusions

- 294.** Les grands changements notés dans le précédent rapport de la commission — approbations plus nombreuses et dépenses accrues dans le domaine du travail des enfants et dans le secteur relevant de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et accroissement persistant du financement de la part de partenaires bi/multilatéraux, parallèlement à une diminution des ressources allouées par le PNUD et le FNUAP — se sont accentués au cours des douze derniers mois. Ces changements se sont accompagnés, d'une part, de changements dans la manière dont le Bureau élabore et gère les programmes de coopération technique et, d'autre part, d'efforts accrus pour intégrer dans un cadre de programmation commun des activités extrabudgétaires et des activités imputées au budget ordinaire.
- 295.** Cette concentration récente de projets approuvés dans le secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail modifiera de manière substantielle le profil du programme de coopération pour le développement. Du fait de ces changements, des ajustements sont apportés aux méthodes de conception et de suivi des projets. De nouvelles approches sont également étudiées, consistant à mettre en place des programmes intersectoriels s'articulant sur le thème du travail des enfants et sur celui des principales normes internationales du travail. L'élaboration des programmes évolue aussi dans le droit fil de cette vision, des partenariats avec la communauté de donateurs et des cadres de programmation nationale associés au travail décent, à la lutte contre la pauvreté et aux approches adoptées à l'échelle du système des Nations Unies.
- 296.** Les priorités pour l'exercice biennal à venir demeurent l'amélioration des taux d'exécution des programmes, un plus grand soin apporté à leur qualité et l'étude des indicateurs et mesures d'impact et de durabilité des activités de coopération pour le développement. Il convient en outre de mettre en place certains services d'appui, notamment des matériels et programmes didactiques et des bases de données améliorées. L'OIT et le Centre de Turin travaillent ensemble pour certains de ces services.

Genève, le 28 septembre 2001.

Annexe 1

Dépenses engagées au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 1998-2000 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

a) Par source de financement

Source de financement	1998		1999		2000		2000/1999 % +/-
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Ressources extrabudgétaires							
PNUD ¹	24 592	26,2	17 381	17,9	15 069	16,6	-13,3
Fonds fiduciaires ² et financement multi-bilatéral ³	57 179	61,0	56 855	58,5	64 577	71,0	13,6
FNUAP ⁴	4 484	4,8	3 935	4,1	2 861	3,1	-27,3
Sous-total	86 255	92,0	78 170	80,5	82 508	90,7	5,5
Budget ordinaire (CTBO)	7 487	8,0	18 972	19,5	8 459	9,3	-55,4
Total ⁵	93 742	100,0	97 142	100,0	90 967	100,0	-6,4

¹ Y compris les projets exécutés par d'autres organisations mais auxquels l'OIT est associée (6 680 836 dollars en 1998, 5 396 722 dollars en 1999 et 4 198 664 dollars en 2000). Y compris les projets SPPD (1 992 743 dollars en 1998, 2 291 963 dollars en 1999 et 2 652 942 dollars en 2000). A l'exclusion des projets STS (852 815 dollars en 1998, 922 711 dollars en 1999 et 1 827 496 dollars en 2000). ² Y compris: a) les fonds déposés par les gouvernements bénéficiaires; b) les dépenses remboursables effectuées au titre de programmes comme le PNUE, l'UNICEF, le HCR, etc.; c) les banques de développement. ³ Programmes multi-bilatéraux, y compris les programmes d'experts associés. ⁴ Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. ⁵ Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

b) Par région géographique

Région	1998		1999		2000		2000/1999 % +/-
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Afrique	35 357	37,7	33 835	34,8	28 379	31,2	-16,1
Asie et Pacifique ¹	19 339	20,6	19 489	20,1	20 748	22,8	6,5
Amérique latine et Caraïbes	12 727	13,6	13 805	14,2	14 298	15,7	3,6
Etats arabes, Moyen-Orient	2 341	2,5	4 340	4,5	2 140	2,4	-50,7
Europe ²	5 238	5,6	6 852	7,1	5 208	5,7	-24,0
Niveaux interrégional et mondial	18 739	20,0	18 821	19,4	20 194	22,2	7,3
Total ³	93 742	100,0	97 142	100,0	90 967	100,0	-6,4

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël. ³ Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

c) Dépenses totales par région
(en milliers de dollars E.-U.)

Région	Dépenses		Part des dépenses interrégionales		Dépenses totales	
	(a)	(b)	%	(a) + (b)	%	
Afrique	28 379	7 108	35,2	35 487	39,0	
Asie	20 748	5 109	25,3	25 857	28,4	
Amériques	14 298	3 898	19,3	18 196	20,0	
Europe	5 208	2 484	12,3	7 692	8,5	
Etats arabes	2 140	1 595	7,9	3 735	4,1	
Niveau interrégional	20 194	–	–	–	–	
Total	90 967	20 194	100,0	90 967	100,0	

d) Par taux d'exécution et région
(financement extrabudgétaire seulement)

Région	1999				2000			
	Dotations	Dépenses	% (dépenses)	Taux d'exécution	Dotations	Dépenses	% (dépenses)	Taux d'exécution
Afrique	56 378	28 160	36,0	49,9	49 178	25 495	30,9	51,8
Asie et Pacifique ¹	32 735	15 560	19,9	47,5	36 247	19 302	23,4	53,3
Amérique latine et Caraïbes	17 755	10 204	13,1	57,5	19 184	12 599	15,3	65,7
Etats arabes, Moyen-Orient	4 756	3 012	3,9	63,3	2 593	1 541	1,9	59,4
Europe ²	8 619	5 221	6,7	60,6	7 954	4 481	5,4	56,3
Niveaux interrégional et mondial	33 071	16 013	20,5	48,4	27 330	19 090	23,1	69,8
Total ³	153 313	78 170	100,0	51,0	142 487	82 508	100,0	57,9

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël. ³ Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999.

**e) Par taux d'exécution et domaine technique
(financement extrabudgétaire seulement)**

Domaine d'activité	2000			
	Dotations	Dépenses	% (dépenses)	Taux d'exécution
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Normes internationales du travail				
Gestion du programme	443	210	0,3	47,5
Protection sociale et conditions des travailleurs	231	178	0,2	77,2
Egalité et emploi	1 145	607	0,7	53,0
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	1 156	624	0,8	54,0
Programme focal sur le travail des enfants	38 007	21 218	25,7	55,8
Sous-total	40 981	22 837	27,7	55,7
Emploi				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	3 516	2 103	2,5	59,8
Stratégie en matière d'emploi	9 019	5 319	6,4	59,0
Investissements à forte intensité d'emplois	17 169	9 911	12,0	57,7
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	946	232	0,3	24,5
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	12 474	5 755	7,0	46,1
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Gestion du programme	781	574	0,7	73,5
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	10 911	7 407	9,0	67,9
Coopératives	4 605	3 345	4,1	72,6
Entreprises multinationales	50		0,0	0,0
Promotion des questions de genre	2 902	1 200	1,5	41,3
Unité des finances sociales	3 772	1 887	2,3	50,0
Sous-total	66 146	37 732	45,7	57,0
Protection sociale				
Programme focal sur la sécurité socio-économique	747	491	0,6	65,8
Protection des travailleurs				
Gestion du programme	78	64	0,1	82,4
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) ¹	2 336	1 425	1,7	61,0
Conditions de travail	700	84	0,1	12,0
Migrations internationales	257	185	0,2	71,7
Services d'information sur la santé et la sécurité au travail	517	267	0,3	51,6
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail (ILO/AIDS)	128		0,0	0,0
Sécurité sociale ²	1 972	929	1,1	47,1

Domaine d'activité	2000			
	Dotations	Dépenses	% (dépenses)	Taux d'exécution
Politiques et développement de la sécurité sociale	4 561	3 419	4,1	75,0
Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale	595	361	0,4	60,7
Sous-total	11 890	7 224	8,8	60,8
Dialogue social				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	17	2	0,0	10,8
Activités pour les employeurs	1 959	1 578	1,9	80,6
Activités pour les travailleurs	6 503	4 947	6,0	76,1
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	1 973	548	0,7	27,8
Activités sectorielles	1 486	203	0,2	13,6
Equipes I et II sur les activités industrielles	336	109	0,1	32,4
Equipe sur les activités maritimes	344	152	0,2	44,0
Equipe sur les services publics et privés	13	0	0,0	3,0
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	5 283	2 968	3,6	56,2
Sous-total	17 912	10 507	12,7	58,7
Activités intersectorielles				
Centre international de formation de l'OIT, Turin	267	190	0,2	71,2
Institut international d'études sociales	186	78	0,1	42,0
Egalité entre hommes et femmes	983	763	0,9	77,6
Statistiques	511	215	0,3	42,0
Relations externes et partenariats	59	54	0,1	91,1
Groupe des politiques internationales	115	76	0,1	65,7
Sous-total	2 121	1 375	1,7	64,8
Divers ³	3 438	2 833	3,4	82,4
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2000	142 487	82 508	100,0	57,9

¹ SafeWork englobe une partie d'ILO/AIDS. ² Recouvre principalement des projets décentralisés dont les composantes techniques portent à la fois sur les politiques et le développement et sur l'actuariat et les statistiques. ³ Y compris les projets administrés sur le terrain qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe 2

Répartition des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 1999-2000 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Type d'assistance/apport	1999		2000		2000/1999 % +/-
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Experts	26 233	27,0	24 769	27,2	-5,6
Autres catégories de personnel ¹	25 458	26,2	26 268	28,9	3,2
Formation ²	23 303	24,0	16 205	17,8	-30,5
Matériel	3 342	3,4	3 498	3,8	4,7
Sous-traitance	8 803	9,1	14 152	15,6	60,8
Services divers	7 313	7,5	6 075	6,7	-16,9
Total ³	97 142	100,0	90 967	100,0	-6,4

¹ Experts nationaux, collaborateurs extérieurs, personnel de projet recruté sur le plan local, Volontaires des Nations Unies et autres dépenses de personnel. ² Essentiellement les bourses, les séminaires et la formation en cours d'emploi. ³ Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999, et qui ne peuvent être réparties par type d'assistance/apport.

Annexe 3

Répartition des dépenses engagées en 2000 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Domaine d'activité	2000				
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaire et programmes multi-bilatéraux	Total
Normes et principes et droits fondamentaux au travail					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	115				115
Normes internationales du travail					
Gestion du programme	272			210	482
Protection sociale et conditions des travailleurs	36	6		173	214
Liberté syndicale	90				90
Egalité et emploi	71	18		588	678
Politique et information normatives	14				14
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	122			624	746
Programme focal sur le travail des enfants	283	7		21 211	21 500
Sous-total	1 002	31	0	22 806	23 839
Emploi					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	1 609	2 103			3 713
Stratégie en matière d'emploi	49	881	2 812	1 626	5 368
Redressement et reconstruction					
Gestion du programme	147				147
Investissements à forte intensité d'emplois	57	3 256		6 655	9 968
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction		151		81	232
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	83	3 010		2 745	5 838
Création d'emplois et développement de l'entreprise					
Gestion du programme	190	545		29	763
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	38	1 732		5 674	7 444
Coopératives	17	1 120		2 224	3 361
Gestion et citoyenneté d'entreprise	10				10
Promotion des questions de genre	12	21		1 179	1 212
Unité des finances sociales	27	201		1 686	1 913
Sous-total	2 238	13 020	2 812	21 899	39 970

Domaine d'activité	2000				
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaire et programmes multi-bilatéraux	Total
Protection sociale					
Cabinet du directeur exécutif	130				130
Programme focal sur la sécurité socio-économique		59		433	491
Protection des travailleurs					
Gestion du programme	477			64	542
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork) ¹	144			1 425	1 569
Conditions de travail	11			84	95
Migrations internationales	7			185	192
Services d'information sur la santé et la sécurité au travail				267	267
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail (ILO/AIDS)	39				39
Sécurité sociale ²	276	267		662	1 205
Politiques et développement de la sécurité sociale		749	49	2 620	3 419
Financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale		73		288	361
Sous-total	1 084	1 148	49	6 027	8 308
Dialogue social					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	701			2	703
Activités pour les employeurs	1 032			1 578	2 610
Activités pour les travailleurs	1 949			4 947	6 896
Programme focal pour le renforcement du dialogue social	5	142		407	553
Activités sectorielles					
Equipes I et II sur les activités industrielles				109	109
Equipe sur les activités maritimes				152	152
Equipe sur les services publics et privés		0			0
Action gouvernementale, législation du travail et administration du travail	56	498		2 470	3 024
Sous-total	3 827	640	0	9 867	14 334
Activités intersectorielles					
Centre international de formation de l'OIT, Turin	50	133		56	239
Institut international d'études sociales				78	78
Egalité entre hommes et femmes	179			763	941
Statistiques	79	96		118	294
Relations externes et partenariats				54	54
Groupe des politiques internationales				76	76
Sous-total	307	230	0	1 145	1 682

Domaine d'activité	2000				
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaire et programmes multi-bilatéraux	Total
Divers ³				2 833	2 833
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2000	8 459	15 069	2 861	64 577	90 967
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 1999 ⁴	18 972	17 381	3 935	56 855	97 142

¹ SafeWork englobe une partie d'ILO/AIDS. ² Recouvre principalement des projets décentralisés dont les composantes techniques portent à la fois sur les politiques et le développement et sur l'actuariat et les statistiques. ³ Y compris les projets administrés sur le terrain qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés. ⁴ Le total pour 1999 comprend des dépenses supplémentaires estimées à 2,69 millions de dollars engagées par le PNUD et notifiées à l'OIT après la clôture des comptes pour l'année 1999, et qui ne peuvent être réparties par type d'assistance/apport.

Annexe 4

Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 2000 au titre de la coopération technique (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Afrique						
Programmes régionaux	1 142	1 217	6		5 899	8 263
Algérie	30	3	82			114
Angola	9	8	275		17	310
Bénin	110				188	297
Botswana	18			15		33
Burkina Faso	71				135	206
Burundi	12	56		7		76
Cameroun	85	121			602	808
Cap-Vert	31					31
République centrafricaine	21	23				44
Tchad	8	496	216			720
Comores	19	416		51		486
Congo	25	37				62
Côte d'Ivoire	10		23		263	296
République démocratique du Congo	69					69
Djibouti	17	4				22
Egypte	26	22	5		321	374
Guinée équatoriale	1					1
Erythrée	9	151			2	161
Ethiopie	127	70			1 176	1 373
Gabon	8	38				46
Gambie	11	195	28			234
Ghana	105	33			156	293
Guinée	44	45	13			102
Guinée-Bissau	11					11
Kenya	73	845	14		485	1 417
Lesotho	12	97		6	22	137
Libéria	11	30				41
Jamahiriya arabe libyenne					15	15
Madagascar	1	185	141	27	591	945
Malawi	33		61	114	71	279

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Mali	10	135	1		279	425
Mauritanie	10		66		36	112
Maurice	22	246	21			288
Maroc	102		25		18	145
Mozambique	2	1 347	265		298	1 913
Namibie	24			25	84	133
Niger	35	0	355		294	683
Nigéria	61	47			241	348
Rwanda	5	37				43
Sao Tomé-et-Principe	5	14	5			24
Sénégal	87		44		329	461
Seychelles	4					4
Sierra Leone	33	13			73	118
Somalie	2					2
Afrique du Sud	28	325	27		765	1 146
Soudan	16	260			167	443
Swaziland	14					14
République-Unie de Tanzanie	25	218	33		1 258	1 534
Togo	28	567				595
Tunisie	14					14
Ouganda	45	103			922	1 070
Zaire		54		149	52	255
Zambie	76	112	50		410	648
Zimbabwe	89				610	699
Total	2 884	7 570	1 753	395	15 777	28 379
Asie et Pacifique						
Programmes régionaux	319	1			5 597	5 916
Australie	4					4
Bangladesh	26	49		28	842	944
Cambodge	14				1 959	1 973
Chine	190	90	55			336
Fidji	20	100			1	121
Hong-kong	10					10
Inde	162	88			1 510	1 761
Indonésie	64	164			1 099	1 328
République islamique d'Iran	17					17
Kiribati	3		58			62
Rép. démocratique populaire lao	8	179	118		34	339
Malaisie	24					24

Pays ou territoire <i>(ordre alphabétique anglais)</i>	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Mongolie	49	46			141	237
Myanmar	29					29
Népal	34	23	14		604	676
Programme multi-insulaire îles du Pacifique		0				0
Pakistan	146	20		10	1 402	1 577
Papouasie-Nouvelle-Guinée	24	263	13	140	3	444
Philippines	88		520		1 422	2 030
Iles Salomon	2	47				49
Sri Lanka	36		221		491	748
Thaïlande	70	77			772	919
Tonga		95				95
Viet Nam	106	-3	176		828	1 107
Total	1 446	1 243	1 176	177	16 706	20 748
Amérique latine et Caraïbes						
Programmes régionaux	742	10			8 860	9 611
Argentine	92				8	100
Bahamas					41	41
Barbade	15				12	27
Bolivie	11	0			19	30
Brésil	65				594	659
Iles des Caraïbes	70				21	91
Chili	73				76	149
Colombie	84	174			3	260
Costa Rica	49				250	299
Cuba	26					26
Dominique					15	15
République dominicaine	3				40	43
Equateur	9	141			20	170
El Salvador	6				56	62
Grenade					13	13
Guatemala	2	6		1	235	244
Guyana	18				13	31
Haiti	12	171	156	49	362	749
Honduras	9				349	358
Jamaïque	47					47
Mexique	105				43	148
Montserrat	1				3	4
Nicaragua	38				427	465
Panama	35				27	61

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Paraguay	29	49				78
Pérou	75				159	234
Porto Rico	9					9
Saint-Kitts-et-Nevis					13	13
Sainte-Lucie	7				9	15
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2					2
Trinité-et-Tobago	11				106	117
Uruguay	45				70	115
Venezuela	12					12
Total	1 699	550	156	50	11 843	14 298
Etats arabes, Moyen-Orient						
Programmes régionaux (territoires arabes occupés compris)	410				794	1 204
Bahreïn			7			7
Iraq	16	147				163
Jordanie	10	225			118	354
Koweït	20				41	61
Liban	50		9		41	100
Qatar	2					2
République arabe syrienne	47	32				79
Emirats arabes unis	2					2
Yémen	43	-3	129			169
Total	600	401	146	0	994	2 140
Europe						
Programmes régionaux (UE comprise)	181				533	713
Albanie	7				90	96
Arménie		12				12
Bélarus	11	32	2		0	45
Belgique					1	1
Bosnie-Herzégovine	11	350	4		473	839
Bulgarie		86			111	196
Croatie	51		540			591
Chypre					6	6
République tchèque	9	-1				8
Estonie	15	17			53	86
Géorgie	26		39			64
Hongrie	26				67	93
Italie					20	20
Kazakhstan	9	31			110	150

Pays ou territoire <i>(ordre alphabétique anglais)</i>	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Lettonie	11	12				23
Lituanie	1	25				26
Luxembourg					76	76
République de Moldova	5	56				60
Pays-Bas					1	1
Pologne	20					20
Roumanie					92	92
Fédération de Russie	246	49	223		245	764
Tadjikistan			19			19
Turquie	23				501	524
Ukraine	69	310	111		185	676
Ouzbékistan		0				0
Yougoslavie	6					6
Total	727	979	938	0	2 564	5 208
Niveau interrégional	1 104	127	29	2 239	16 695	20 194
Total	8 459	10 871	4 199	2 861	64 577	90 967

Annexe 5

Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 1999-2000: dépenses par région géographique et par source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Région	PNUD		Budget ordinaire de l'OIT		Programmes multi-bilatéraux et fonds fiduciaires		FNUAP		Total	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Afrique	7 062	6 091	1 159	918	5 512	5 938	699	206	14 433	13 152
Amérique latine et Caraïbes	156	326	41	12	72	362	126	49	395	749
Asie et Pacifique	713	489	417	117	3 430	3 439	1	28	4 560	4 073
Etats arabes, Moyen-Orient	168	126	58	43					227	169
Total	8 099	7 032	1 675	1 090	9 014	9 739	826	282	19 615	18 143
Dépenses totales de l'OIT	17 381	15 069	18 972	8 459	56 855	64 577	3 935	2 861	97 142	90 967
Part des PMA (%)	46,6	46,7	8,8	12,9	15,9	15,1	21,0	9,9	20,2	19,9

Les pays les moins avancés (PMA) en 2000 dans chaque région sont les suivants:

Afrique: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Amérique latine et Caraïbes: Haïti.

Asie et Pacifique: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Iles Salomon, Kiribati, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa-Occidentale, Tuvalu et Vanuatu.

Etats arabes et Moyen-Orient: Yémen.

Annexe 6

Nationalité des experts

Nombres d'experts en poste au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000

Nationalité	1999		2000	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Albanie	0	0	0	1
Argentine	0	0	1	0
Australie	1	0	2	0
Azerbaïdjan	1	0	1	0
Bangladesh	1	0	2	0
Belgique	10	7	12	5
Bénin	1	0	2	0
Bolivie	0	0	1	0
Brésil	2	0	3	0
Royaume-Uni	11	0	13	0
Cameroun	3	0	2	0
Canada	8	0	10	0
Chili	0	0	2	0
Chine	0	0	1	0
Colombie	1	0	1	0
Costa Rica	1	0	1	0
Danemark	7	9	8	8
Ethiopie	1	0	2	0
Philippines	3	0	4	0
Finlande	2	3	1	3
France	6	2	12	2
Allemagne	5	10	11	7
Ghana	3	0	3	0
Inde	1	0	3	0
Iran	2	0	2	0
Irlande	1	0	2	0
Israël	1	0	2	0
Italie	12	3	9	6
Côte d'Ivoire	2	0	2	0
Japon	3	8	4	8
Jordanie	0	0	1	0
Liban	1	0	1	0

Nationalité	1999		2000	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Mali	1	0	0	0
Mexique	0	0	1	0
Mongolie	0	1	0	1
Myanmar	2	0	2	0
Népal	1	0	0	0
Pays-Bas	15	44	12	35
Nouvelle-Zélande	1	0	1	0
Niger	4	0	3	0
Norvège	6	1	6	2
Pakistan	2	0	0	0
Pérou	3	0	4	0
Portugal	1	1	1	2
Sénégal	1	1	1	0
Sierra Leone	1	0	1	0
Afrique du Sud	1	0	2	0
Espagne	7	0	10	1
Soudan	1	0	1	0
Suède	3	8	5	9
Suisse	1	1	3	1
Thaïlande	1	0	0	0
Togo	1	0	1	0
Turquie	1	0	1	0
Etats-Unis d'Amérique	6	0	8	0
Ouganda	1	0	1	0
Zimbabwe	2	0	2	0
République démocratique du Congo	1	0	1	0
Luxembourg	0	0	0	1
Sri Lanka	2	0	2	0
République de Corée	3	1	2	1
Fédération de Russie	1	0	1	0
Sous-total	160	100	193	93
Total	260		286	
Répartition par catégorie d'experts				
Femmes experts	45	52	51	52
Pays développés	108		134	
Pays en développement (et apatrides)	52		59	
Total	160		193	

Annexe 7

Programme multi-bilatéral de l'OIT, 1999-2000

a) Dépenses par donateur, y compris le programme d'experts associés pour 1999 et 2000 (milliers de dollars) (y compris les fonds fiduciaires)

	1999	2000*
Pays-Bas	8 490	10 233
Danemark	8 065	7 729
Etats-Unis	1 433	6 559
Norvège	5 459	5 722
Allemagne	5 710	5 388
Suède	3 429	4 867
Espagne	3 550	4 187
Japon	2 443	3 427
Italie ¹	3 299	3 149
Belgique	2 921	2 228
Royaume-Uni	670	1 733
Finlande	766	1 596
Suisse	1 946	1 085
France	483	830
Portugal	466	653
Union européenne	1 081	583
Luxembourg	292	355
République de Corée	322	242
Emirats arabes unis	463	137
Canada	91	133
Autriche	211	126
Irlande	0	63
Australie	192	48
Koweït	96	4
Fonds fiduciaires	900	808
Autres	848	665
Total	53 626	62 550

¹ Les activités du Centre de Turin font l'objet d'un document séparé.

* Dans l'ordre décroissant du montant des dépenses.

**b) Approbations par donateur pour 1999 et 2000
(milliers de dollars) (y compris les fonds
fiduciaires, à l'exclusion des experts associés)**

	1999	2000*
Etats-Unis	29 000	50 726
Pays-Bas	8 958	22 104
Italie ¹	1 608	** 12 701
Norvège	4 742	8 527
Danemark	6 469	6 125
France	958	4 455
Japon	2 492	3 841
Canada	0	2 022
Suisse	0	1 991
Royaume-Uni	9 587	1 632
Espagne	860	1 470
Allemagne	752	1 004
Finlande	2 112	991
Union européenne	203	551
Belgique	828	161
Irlande	0	152
Luxembourg	0	140
Portugal	2 460	0
Suède	1 087	0
Australie	257	0
Fonds fiduciaires	1 594	676
Autres***	3 806	1 430
Total	76 166	120 699

¹ Les activités du Centre de Turin font l'objet d'un document séparé.

* Dans l'ordre décroissant des approbations. ** Chiffres révisés. *** Y compris les dons.

Annexe 8

Centre international de formation de l'OIT, Turin

**Nombre de participants et nombre de jours/participant
par domaine de formation, 2000
(toutes activités comprises: formation en groupe,
formation individuelle et formation à distance)**

	Nombre de participants	%	Nombre de jours/participant	%
Normes internationales du travail et droits de l'homme	387	5	6 090	7
Emploi et formation	2 569	33	25 639	31
Développement des entreprises	1 300	17	8 974	11
Protection sociale	529	7	6 054	7
Dialogue social	420	6	5 013	6
Activités pour les travailleurs	438	6	6 773	8
Gestion du développement	1 006	13	13 716	17
Technologies d'apprentissage	156	2	1 730	2
Ecole des cadres des Nations Unies	790	10	4 743	6
Autres activités	65	1	3 953	5
Total	7 660	100	82 685	100

Annexe 9

Centre international de formation de l'OIT, Turin

a) Répartition géographique des activités de formation en 2000

Afrique	1 268
Amériques	1 532
Asie et Pacifique	888
Etats arabes	701
Union européenne	1 787
Europe (autres)	614
Fonctionnaires internationaux	870
Total	7 660

b) Répartition des activités de formation par type de formation en 2000

	Nombre d'activités	Nombre de participants	Nombre de jours/participant
Formation en groupe	372	7 495	77 629
Centre	219	3 562	47 939
Terrain	146	3 503	22 452
Enseignement à distance	7	430	7 238
Formation individuelle	–	165	5 056
Total	372	7 660	82 685

c)

Source de financement	Milliers de dollars*
OIT/CTBO	1 928
Fonds fiduciaires de l'OIT	399
OIT/PNUD + diverses sources des Nations Unies	276
OIT, divers	1 228
PNUD	170
Nations Unies, divers	1 761
Banque mondiale	2 266
Italie (ministère des Affaires étrangères)	4 426
Italie, divers	3 001
Autres donateurs multi-bilatéraux	2 970
Union européenne	1 503
Fonds fiduciaires	3 316
Autres	248
Total	23 492

* Estimations.